



Commission consultative pour le développement de la politique en faveur des Générations 60+

Kantonale Konsultativkommission für die Entwicklung der Politik zugunsten der Generationen 60+

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

COMMISSION CONSULTATIVE 2022-2025 POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA  
POLITIQUE EN FAVEUR DES GÉNÉRATIONS 60+

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION

Novembre 2025

# Table des matières

Liste des abréviations.....	1
Résumé.....	2
<b>1. Politique des Générations 60+.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Commissions consultatives pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées.....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. Travaux des précédentes Commissions consultatives .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2. Contexte et missions de la quatrième Commission consultative des 60+ .....</b>	<b>5</b>
<b>3. Cadre de la quatrième Commission .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Accès à l'information .....</b>	<b>8</b>
<b>4.1. Renforcer la communication sur les prestations existantes en Valais .....</b>	<b>8</b>
4.1.1. Etat des lieux et perspectives.....	8
4.1.2. Création de l'annuaire des Générations 60+.....	9
<b>4.2. Renforcer l'accès à l'information.....</b>	<b>10</b>
4.2.1. Etat des lieux et perspectives.....	10
4.2.2. Enjeux du recours tardif et du non-recours aux prestations sociales .....	11
4.2.3. Création de bureaux d'orientation et d'accompagnement social de proximité pour les seniors .....	12
<b>5. Engagement et participation .....</b>	<b>13</b>
<b>5.1. Se préparer à la retraite .....</b>	<b>13</b>
5.1.1. Etat des lieux et perspectives.....	13
5.1.2. Soutien à la préparation à la retraite comme un processus lié aux phases de vie .....	15
<b>5.2. Renforcer la formation et l'acquisition de nouvelles connaissances.....</b>	<b>17</b>
5.2.1. Etat des lieux et perspectives.....	17
5.2.2. Adaptation des offres et développement de nouveaux supports .....	18
<b>6. Vie sociale et modes de vie.....</b>	<b>19</b>
<b>6.1. Développer l'action socioculturelle et l'accompagnement.....</b>	<b>19</b>
6.1.1. Etat des lieux et perspectives.....	19
6.1.2. Introduction du concept d'accompagnement.....	20
<b>6.2. Planifier les besoins futurs en accompagnement et introduire de nouveaux modèles .....</b>	<b>22</b>
6.2.1. Etat des lieux et perspectives.....	22
6.2.2. Définition de catégories d'aide et d'accompagnement.....	23
<b>7. Habitat .....</b>	<b>23</b>
<b>7.1. Attribution d'un mandat d'étude sur la thématique de l'habitat.....</b>	<b>23</b>
<b>7.2. Proposer des structures de conseil et de coordination pour le logement.....</b>	<b>24</b>
<b>7.3. Développer l'adaptation du logement : concept, prestataires et aides étatiques envisageables .....</b>	<b>25</b>
<b>7.4. Renforcer le dispositif de logements intermédiaires .....</b>	<b>26</b>
<b>8. Recommandations et actions à mettre en œuvre .....</b>	<b>28</b>
<b>8.1. Favoriser la participation à la vie sociale, quel que soit le lieu de vie et en lien avec le degré d'autonomie .....</b>	<b>29</b>
<b>8.2. Renforcer l'accès à l'information et aux dispositifs de soutien existants ou pas.....</b>	<b>30</b>
<b>8.3. Renforcer la prévention, la formation et la préparation à la retraite .....</b>	<b>32</b>
<b>8.4. Soutenir le développement des appartements à encadrement médico-social et les possibilités d'adaptation des logements .....</b>	<b>33</b>
<b>8.5. Développer la mobilité adaptée aux personnes âgées.....</b>	<b>36</b>
<b>9. Conclusion .....</b>	<b>38</b>
<b>10. Références bibliographiques .....</b>	<b>40</b>
<b>Annexe 1. Liste des membres de la Commission Consultative pour le développement de la politique des Générations 60+ 2022-2025 et missions .....</b>	<b>44</b>

<b>Annexe 2. Recommandation des précédentes Commissions .....</b>	<b>46</b>
<b>Annexe 3. Présentation BRIC Seniors du 6 janvier 2023 .....</b>	<b>48</b>
<b>Annexe 4. Présentation BFH du 20 mai 2025 « Vieillir en toute autonomie – les systèmes de prise en charge » .....</b>	<b>53</b>

*Ce document a été traduit en allemand par Apostroph Group. La version en français fait foi.*



## Liste des abréviations

ae	Appartement avec encadrement
AI	Assurance-invalidité
AROSS	Accueil Réseau Orientation Santé Social
Asofy	Action socioculturelle de Fully
AVALEMS	Association valaisanne des établissements médico-sociaux
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
Bureau BASS	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS
BFH	Berner Fachhochschule
BRIC Seniors	Bureau Régional d'Information et de Coordination Seniors
BRIO	Bureau Régional d'Information et d'Orientation
CCCVS	Caisse de compensation du canton du Valais
CMS	Centre médico-social
CPVAL	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais
CVPC	Centre valaisan de perfectionnement continu
DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
EMS	Etablissement médico-social
HEdS	Haute Ecole de Santé de la HES-SO Valais-Wallis
HEG	Haute Ecole de Gestion de la HES-SO Valais-Wallis
IA	Intelligence artificielle
LADA	Logements adaptés avec accompagnement
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LHand	Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LPC	Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI
LSLD	Loi sur les soins de longue durée
OCEF	Office cantonal de l'égalité et de la famille
OCPS	Office de coordination des prestations sociales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OVS	Observatoire valaisan de la santé
PAC seniors	Programme d'action cantonal en promotion de la santé des seniors
PC	Prestations complémentaires
PSV	Promotion santé Valais
SAS	Service de l'action sociale
SECOSS	Service de coordination socio-sanitaire
Normes SIA	Normes de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
SSP	Service de la santé publique
SSTP	Service de statistique et de péréquation
TAD	Transports à la demande
Unipop	Université populaire
ZHAW	Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften

## Résumé

Le présent rapport de la quatrième Commission consultative s'inscrit dans un contexte de vieillissement démographique soutenu en Valais, où la population des 60 ans et plus représentait 27,5% en 2023, avec une croissance notable de la catégorie des 80 ans et plus. La Commission 2022-2025 avait pour missions de proposer des mesures spécifiques sur quatre thèmes prioritaires, en s'appuyant sur les réflexions déjà menées dans les Commission consultatives seniors précédentes et en mutualisant les connaissances et compétences des 23 membres qui la composent. Les réflexions sont basées sur ce principe fondamental que les seniors ne doivent pas être considérée du seul point de vue des coûts, mais constituent une ressource essentielle à la société.

Les travaux menés ont abouti à des recommandations concrètes articulées autour des axes suivants, tous étant considérés comme interdépendants pour assurer la qualité de vie et l'autonomie :

### **Accès à l'information**

L'accès à l'information demeure un enjeu majeur, notamment en raison de la complexité du système et du risque de non-recours ou de recours tardif aux prestations sociales. La Commission a ainsi préconisé le renforcement de l'accès à l'information et le développement de la littératie en santé et sociale. Une concrétisation majeure a été la création de l'Annuaire des Générations 60+ (version numérique sur [www.60plus-vs.ch](http://www.60plus-vs.ch) et papier) qui centralise les "portes d'entrée" vers les prestations cantonales existantes. Il est également recommandé d'établir des bureaux d'orientation et d'accompagnement social de proximité afin d'offrir un suivi personnalisé et clair aux seniors en s'appuyant sur des modèles existants.

### **Engagement, participation et formation**

La préparation à la retraite est vue comme un processus continu et global, devant débuter dès l'âge de 45 ans, et se poursuivre après la cessation d'activité pour garantir la participation citoyenne et sociale. Il est crucial d'adapter les offres de formation (ateliers, conférences courtes) aux besoins du public cible, y compris les populations vulnérables. Les entreprises et les communes sont encouragées à participer activement à ce processus, par exemple en proposant des rencontres pour les nouveaux retraités. Le faible investissement dans la formation des 65+ est souligné, alors qu'elle soutient la santé globale, la participation et favorise l'engagement.

### **Vie sociale et modes de vie**

La Commission a travaillé sur la nécessité de planifier les besoins futurs en aide et accompagnement social pour la vie quotidienne, en complément aux soins de longue durée. Cinq catégories d'aide et d'accompagnement ont été définies (information/orientation, activités instrumentales, sécurité/prévention, promotion de la santé/intégration sociale, bénévolat) pour permettre l'intégration d'indicateurs sociaux à la planification des soins de longue durée. Les recommandations insistent sur la nécessité de développer l'action socioculturelle en faveur des seniors au niveau local et de renforcer l'animation en EMS en assurant une dotation minimale en personnel formé et un service indépendant des soins.

### **Habitat et mobilité**

La politique valaisanne vise le maintien à domicile le plus longtemps possible. Pour ce faire, il est recommandé de soutenir le développement des appartements à encadrement médico-social, considérés comme une alternative pertinente pour retarder l'institutionnalisation, avec l'instauration d'une reconnaissance cantonale pour garantir un standard de qualité. Concernant l'habitat existant, il est proposé de mettre en place une structure de conseil en matière de logement pour informer et orienter les seniors sur l'adaptation de leur domicile, et de créer un fonds destiné à soutenir financièrement ces adaptations, qui sont un facteur clé de prévention des chutes. Enfin, un concept de mobilité adaptée est jugé essentiel dans notre canton alpin.

Ces mesures s'inscrivent dans une approche globale et appellent à l'adaptation des pratiques et législations cantonales, notamment en tenant compte de la révision de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (LPC) concernant l'aide et l'assistance à domicile.

# 1. Politique des Générations 60+

La politique en faveur des seniors tend à se développer depuis quelques années dans l'ensemble des cantons suisses, prenant en compte non seulement la question des soins de longue durée mais également les questions d'intégration sociale et d'accompagnement. Les cantons romands, dont le Valais, ne font pas exception. Cette préoccupation croissante des pouvoirs publics et des milieux associatifs en charge de cette question fait écho au nombre croissant de seniors.

Les Générations 60+ forment une part de plus en plus importante de la population valaisanne. En 2023, les 65+ représentaient 20,6% de la population et les 60+ représentaient 27,5%<sup>1</sup>. Les prévisions du Service de statistique et de péréquation (SSTP) prédisent une proportion de 65+ à 24,2% en 2030 et à 27,6% en 2040. Cette réalité d'augmentation de la part des seniors n'est pas méconnue et concerne l'ensemble de la Suisse. La structure de la population évolue fortement. Le tableau ci-dessous rend bien compte de cette évolution et de la part toujours plus grande des personnes de 80 ans et plus.

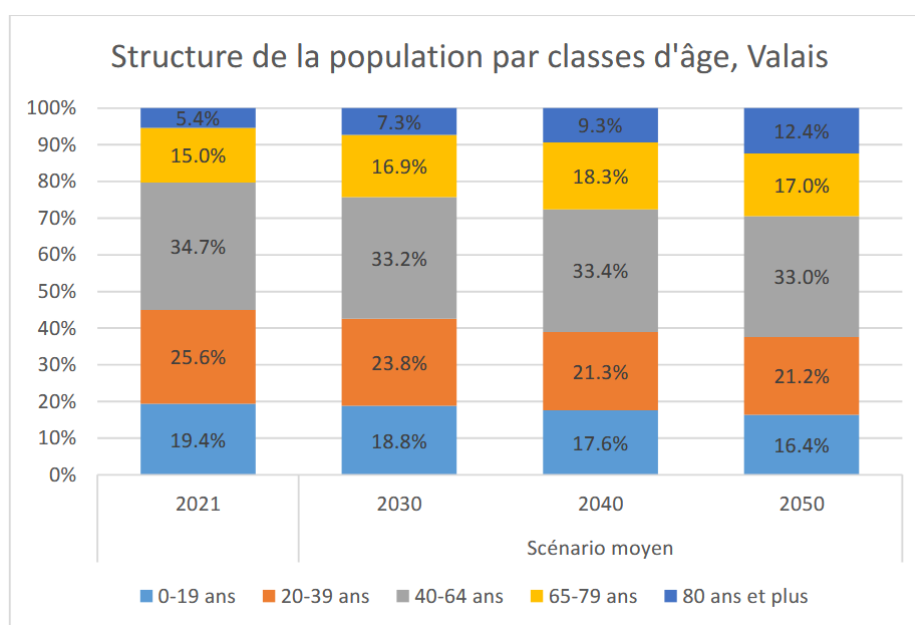


Figure 1 - Structure de la population par classe d'âge, Valais, SSTP, 2023

Ces données et les projections démographiques présentées sont primordiales pour appréhender le développement de la politique en faveur des Générations 60+. Elles sont un moyen de visibiliser la part importante de cette population, de justifier l'action politique et de pouvoir adapter les mesures à prendre. Afin de répondre aux défis de la prise en charge d'un nombre de plus en plus grand de personnes âgées, particulièrement dans la catégorie des 80 ans et plus comme le montre le tableau ci-dessus, les Services de l'action sociale (SAS) et de la santé publique (SSP) du canton du Valais ont mis en consultation au printemps 2025 une Stratégie santé-social des Générations 60+<sup>2</sup>. Les travaux de la Commission s'inscrivent en collaboration avec cette stratégie.

Afin de bien appréhender le public auquel elle s'adresse, la Stratégie consacrait un chapitre aux caractéristiques des seniors que nous reprenons ici. Prenant appui sur le *Panorama de la société suisse*<sup>3</sup> publié en 2024, les éléments suivants sont mentionnés au titre de caractéristiques nouvelles :

- grande diversité de la population et hétérogénéité des parcours de vie ;
- « nouvelle qualité du vieillissement » avec une vie plus longue et en meilleure santé ;
- renforcement des inégalités et augmentation de la dépendance et des vulnérabilités chez les 80 ans et plus, une catégorie qui grandit ;

<sup>1</sup> OFS-STATPOP. [www.ovs.ch/fr/indicateurs/id-1235-structure-de-la-population-valais-suisse/](http://www.ovs.ch/fr/indicateurs/id-1235-structure-de-la-population-valais-suisse/).

<sup>2</sup> Service de la santé publique, Service de l'action sociale. (2025). *Stratégie santé-sociale des Générations 60+ - Procédure de consultation*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/web/sas/generations-60plus#id37730899>.

<sup>3</sup> Furrer, J., Budowski, M., Farquet, R., Geiger Némethi, M., Marquis, J.-F., Moeschler, O., Dehrlé, D., Suter, C., Zürcher, M. (2024). *Panorama de la société suisse 2024. Vieillesse et vieillissement dans la société contemporaine* (pp. 6-9). Office fédéral de la statistique, Université de Neuchâtel, Université de Fribourg, Académie suisse des sciences humaines et sociales. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/panorama-societe-suisse.assetdetail.30905168.html>.

- nouvelles formes de soins de longue durée liées à l’allongement de la durée de la vie et défis pour répondre aux besoins croissants.

Le *Panorama de la société suisse* mettait également en évidence des caractéristiques toujours présentes dans cette catégorie de la population : pauvreté, inégalités en matière de santé, disparités sociales. Ces caractéristiques, auxquelles s’ajoutent la contribution conséquente des seniors à la société au travers des soins qu’ils apportent à leur famille et à leurs proches et de leur engagement dans les organisations, les institutions ou associations et en politique ont été prises en compte dans les travaux menés par la Commission consultative.

## 2. Commissions consultatives pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées

### 2.1. Travaux des précédentes Commissions consultatives

La commission cantonale consultative pour le développement de la politique des personnes âgées est un organe consultatif du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) pour les questions concernant la politique cantonale des personnes de 60 ans et plus.

Trois commissions ont déjà été nommées (2008-2012, 2015-2017, 2018-2021)<sup>4</sup>. Les recommandations des précédentes commissions qui n’ont pour le moment pas été mises en œuvre mais que l’actuelle Commission a voulu relever sont listées à l’Annexe 2. L’actuelle Commission s’est basée sur ces travaux et sur les recommandations pour orienter son travail avec l’objectif de proposer des mises en œuvre concrètes à certaines recommandations déjà émises.

Quant aux principales recommandations de la précédente Commission qui proposait déjà des mesures concrètes, voici un état des lieux de la situation actuelle après une brève description de la recommandation :

#### *Création d’une coordination seniors cantonale*

Cette coordination dotée de compétences professionnelles spécifiques (au moins à hauteur de 160%) aura pour tâches principales :

- organiser et centraliser un recueil d’indicateurs et d’informations statistiques proposés par la Commission ;
- soutenir les autorités et acteurs communaux dans la mise en place d’une politique locale pour et avec les seniors telle que dessinée par la Commission ;
- soutenir et promouvoir les projets citoyens et du terrain pour et/ou par les seniors via une Commission cantonale des Seniors ;
- recenser et coordonner les informations et les services pour et/ou par les seniors, ainsi que les ressources et compétences offertes pour et par les seniors, favoriser leur coopération.

→ La Coordination cantonale en faveur des Générations 60+ a été créée en septembre 2021 avec l’engagement de deux coordinatrices pour un équivalent plein temps de 120%. La Coordination est rattachée au SAS, Office de coordination des prestations sociales (OCPS). Ses activités se découpent autour de trois axes principaux : développement de projets pour et avec les seniors, soutien au développement des politiques communales, développement de la politique cantonale.

#### *Plateforme informatique*

Mise en place d’une plateforme informatique interactive d’informations et de services permettant aux seniors de recevoir et de fournir les informations utiles les concernant et de les orienter vers les ressources et les personnes adéquates, en fonction de leur offre de services (proactivité des seniors).

→ Un site internet [www.60plus-vs.ch](http://www.60plus-vs.ch) a été créé, regroupant les principales informations et offres cantonales par région linguistique. Les contenus sont également déclinés sous forme de brochure papier. Le volet interactif visant à permettre aux seniors de s’annoncer pour proposer leurs services n’a pour le moment pas été réalisé.

<sup>4</sup> Service de l’action sociale. (s. d.). *Commission consultative Générations 60+*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/web/sas/generations-60plus#id25982766>.

### *Base de données spécifiques*

Établissement d'une base de données spécifiques fondée sur une liste d'indicateurs et d'informations nécessaires au développement et à la conduite d'une politique cantonale et locale pour et avec les seniors.

→ Le développement de cette base de données est en cours de réflexion avec l'utilisation des données issues des démarches participatives dans les communes.

### *Processus standard de réalisation d'une politique locale pour et avec les seniors*

Ce processus devrait permettre aux communes d'anticiper les difficultés liées au vieillissement de la population dans leur région et de mener une politique communale pour et avec les seniors, dans une dynamique de développement à long terme. Les outils développés par la Commission, à savoir le questionnaire standard et la grille contextuelle, sont à utiliser.

→ Les communes disposant des ressources internes pour effectuer le diagnostic par elles-mêmes ont la possibilité d'utiliser les outils proposés par la Commission consultative. Pour les communes ne bénéficiant pas des ressources nécessaires, elles peuvent faire appel à des prestataires spécialisés dans le domaine. Le DSSC a signé des conventions avec trois d'entre elles, permettant d'avoir un processus le plus standardisé possible. Le DSSC soutient également les communes faisant cette démarche participative en subventionnant 70% des coûts de projet<sup>5</sup>.

### *Commission seniors*

Instauration d'une commission des seniors au niveau cantonal constituée de professionnels et de seniors dont les membres pourront appliquer au mieux les critères d'octroi d'aide et offrir des compétences pour soutenir la réalisation et la gestion des projets de terrain pour et avec les seniors.

→ La Commission consultative nommée par le Conseil d'Etat a été renforcée avec davantage de seniors et de professionnels. Elle a été impliquée dans l'évaluation des projets pour et avec les seniors dans le cadre des appels à projets lancés par la Coordination des Générations 60+.

### *Loi seniors*

L'introduction d'une loi spécifique seniors permettant d'établir les responsabilités et compétences des acteurs dans le développement d'une politique en faveur des seniors, ainsi qu'une loi sur l'indemnité forfaitaire pour les proches-aidants et une proposition de complément aux directives du DSSC concernant l'autorisation d'exploiter un établissement médico-social (EMS) du 18 décembre 2017<sup>6</sup>.

→ La proposition de loi n'avait pas été retenue par le Conseil d'Etat à l'issue de la précédente Commission. Cependant, une proposition de révision législative visant à instaurer une loi spécifique aux seniors a été émise dans le cadre de la consultation sur la Stratégie des Générations 60+.

Même si des adaptations ont été nécessaires par rapport aux recommandations telles qu'elles avaient été postulées par la précédente Commission, la plupart ont vu une mise en application. La création de la Coordination des Générations 60+ a permis de voir le développement d'une politique des seniors en Valais.

## **2.2. Contexte et missions de la quatrième Commission consultative des 60+**

La Commission consultative actuelle a été nommée en décembre 2021 pour la période 2022-2025. Elle est la quatrième Commission cantonale pour le développement de la politique en faveur de la personne âgée, renommée Commission des Générations 60+. La précédente commission a émis une série de recommandations de mesures qui sont mises en œuvre progressivement par la nouvelle Coordination en faveur des Générations 60+, créée à la suite des recommandations de la troisième Commission. Les recommandations issues des précédentes commissions qui n'ont pas été mises en œuvre à ce jour figurent à l'Annexe 2 du présent rapport.

Cette quatrième Commission poursuit trois buts :

<sup>5</sup> Pour plus d'informations : Canton du Valais (s. d.). *Ma commune pour les 60+*. [www.vs.ch/web/60plus/ma-commune-pour-les-60-](http://www.vs.ch/web/60plus/ma-commune-pour-les-60-).

<sup>6</sup> Canton du Valais. (2017). *Directives du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture concernant l'autorisation d'exploiter un établissement médico-social (EMS)*. [https://www.vs.ch/documents/8841577/8882023/1-Directives+EMS+-+autorisation+exploiter\\_2023.pdf/eb13a220-8b2b-4956-b47b-eeb0db8caef7?t=1727782269601](https://www.vs.ch/documents/8841577/8882023/1-Directives+EMS+-+autorisation+exploiter_2023.pdf/eb13a220-8b2b-4956-b47b-eeb0db8caef7?t=1727782269601).

- mutualiser les connaissances et compétences de chaque membre pour réfléchir ensemble aux enjeux spécifiques en lien avec la politique cantonale des Générations 60+ ;
- proposer des mesures spécifiques en lien avec les quatre thèmes prioritaires définis par son Président ;
- évaluer, sur la base des dossiers transmis par la Coordination 60+, les projets déposés dans le cadre des appels à projets annuels.

La Commission est composée de la présidence et du secrétariat qui forment le bureau ainsi que des membres nommés. Les membres sont répartis en quatre sous-commissions. Les séances en plénière permettent de rendre compte des travaux des sous-commissions.

La Commission 2022-2025 a réuni 23 membres venant des différentes régions linguistiques du canton. Elle regroupe des collaborateurs et responsables de service de l'Etat, des personnes issues des différentes institutions et associations actives auprès des personnes âgées, des représentants des Générations 60+, des représentants de communes, du milieu médical et de la formation. La première présidence a été assurée par Jean-François Copt jusqu'à son décès survenu en novembre 2022. La présidence a ensuite été reprise par Anne-Dominique Bitschnau, déjà membre de la Commission.

Par rapport aux précédentes Commissions, l'actuelle s'est déroulée en parallèle de la création de la Coordination des Générations 60+. Cette configuration avec la création de cette nouvelle entité a donné l'opportunité de collaborations et de co-construction. La Coordination a pu s'appuyer sur les compétences des membres de la Commission pour démarrer son activité et développer des projets. Cela a notamment été le cas avec les appels à projets pour lesquels les membres de la Commission ont été mis à contribution comme évaluateurs des projets. Certaines mesures proposées dans le présent rapport ont aussi été mises en œuvre en parallèle, en co-construction entre les sous-commissions et la Coordination.

Le contexte de développement de la politique des Générations 60+ en Valais a donc influencé grandement les travaux de l'actuelle Commission. Ce fut aussi le cas dans le cadre de la rédaction de la Stratégie des Générations 60+ santé-social pour laquelle, les travaux de la Commission ont pu être utilisés. Cette Commission a donc la particularité d'avoir déjà vu certaines de ses réflexions et propositions se mettre en œuvre en parallèle à son déroulement (Annuaire des Générations 60+, brochure sur l'adaptation du logement, catégories d'aide et accompagnement à intégrer dans les planifications).

### 3. Cadre de la quatrième Commission

Au-delà des considérations chiffrées sur l'augmentation du nombre de seniors vues plus haut, la quatrième Commission consultative pour le développement de la politique des Générations 60+ a souhaité montrer qui sont les personnes derrière ces catégories d'âge représentant les générations de plus de 60 ans : leurs caractéristiques, leurs envies, leurs besoins, leurs ressources, leurs modes de vie, la façon dont elles communiquent, leurs aspirations en termes d'habitat, leur engagement pour leur famille et la société dans son ensemble, etc.

Les Générations 60+ ont des profils, ressources et besoins variés. La migration intercantonale est un élément important à prendre en compte puisque nombre de seniors viennent s'installer en Valais à l'âge de la retraite. Certains ont eu l'habitude de venir y passer du temps et décident de s'y installer. De plus, le nombre de personnes venues de l'étranger pour vivre et travailler, y compris les personnes allophones, et qui restent en Suisse après leur retraite est en augmentation<sup>7</sup>. Cette caractéristique doit être prise en considération en termes d'intégration à la vie sociale, de connaissance et d'accès aux prestations existantes ou encore en termes d'accès aux soutiens existants lorsque l'autonomie n'est plus garantie alors même que la famille n'est pas à proximité<sup>8</sup>. Naturellement, le territoire géographique valaisan a un impact sur la façon de vivre sa retraite : la mobilité peut s'avérer complexe et celle-ci aura un impact important sur les relations sociales et l'accès aux prestations sociales et de santé. Le nombre

<sup>7</sup> Höpflinger, F., Hugentobler, V., & Spini, D. (dirs.). (2019). *Habitat et vieillissement : Réalités et enjeux de la diversité. Age Report IV*. Zurich & Genève : Éditions Seismo, p.16. <https://www.seismoverlag.ch/fr/daten/habitat-et-vieillissement/>.

<sup>8</sup> Voir notamment à ce sujet l'étude suivante : Durollet, R., Heger-Laube, I., Bochsler, Y., Janett, S., Knöpfel, C. (2023). *Viellir sans la présence de la famille. Une étude qualitative*. Muttenz : Haute-école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, Haute école de travail social, p. 4 de la version abrégée. <https://irf.fhnw.ch/entities/publication/0f4508dc-bcc4-4ce4-ab93-9120ae79858c>.

élevé de propriétaires est également à prendre en compte. La propriété, qui n'est pas forcément synonyme de ressources financières disponibles, a un impact sur l'accès à des aides financières et il peut être difficile de quitter son logement pour aller dans une location. Les Générations 60+ comprennent un nombre important, et pas toujours objectivable, de personnes s'engageant pour la société : proches aidants, garde de petits-enfants, aides quotidiennes pour les proches ou les voisins, investissements réguliers ou ponctuels dans des milieux associatifs divers et variés. Même si le bénévolat et l'engagement communautaire tendent à se modifier dans le contexte sociétal actuel, cet engagement est présent, précieux et indispensable au fonctionnement de notre société.

**À l'encontre d'une image souvent négative véhiculée dans l'espace public, les seniors ne sont pas que des coûts. Ils sont une ressource et ont des ressources.** La population 60+ est très hétérogène. Face à l'avancée en âge et particulièrement à la fin de la vie professionnelle, toutes et tous n'ont cependant pas les mêmes ressources. La situation peut fortement dépendre du parcours de vie et le capital social, familial, financier, de santé avec lequel on entame ces années de vie peut différer. La participation à la vie sociale est alors un facteur clé de la qualité de vie et de la santé des individus, peu importe le lieu de vie.

C'est sur ces principes que les membres de la Commission consultative ont souhaité baser leurs réflexions pour proposer des mises en œuvre concrètes.

Selon le souhait du premier président de la Commission, quatre thèmes prioritaires ont été choisis afin d'orienter les travaux. Ces thèmes ont été définis au regard des enjeux de la politique vieillesse et des travaux des précédentes Commissions, l'objectif étant de proposer des mesures concrètes sur la base des recommandations déjà émises et de proposer des mises en œuvre. Les membres se sont répartis dans ces différentes sous-commissions ; un rapport intermédiaire a été rédigé pour chaque groupe, servant de base au présent rapport.

- **Accès à l'information**

Les membres de la sous-commission, en lien avec leurs compétences et intérêts, ont plus particulièrement choisi de développer les sujets de la communication concernant les prestations existantes et de l'accès à l'information. Afin de délimiter le champ d'action, la Commission consultative s'est concentrée sur la communication relative aux prestations offertes par l'Etat du Valais ou ses partenaires de terrain. L'information sur les prestations existantes à un échelon local devant être assurée par les entités régionales, comme les communes.

- **Engagement et participation**

Les membres de la sous-commission, en lien avec leurs compétences et intérêts, ont plus particulièrement choisi de développer les sujets de la formation, la participation citoyenne et la préparation à la retraite comme base pour pouvoir ensuite participer pleinement à la vie sociale et s'engager.

- **Vie sociale et modes de vie**

Les membres de la sous-commission, en lien avec leurs compétences et intérêts, ont plus particulièrement choisi de développer les mesures d'aide et de soutien dans les différents lieux de vie de la personne âgée. En développant des aides à la vie quotidienne pour les personnes en perte d'autonomie ou ne bénéficiant pas de soutien des proches, la personne aura plus de facilité à sortir et participer à la vie sociale.

- **Habitat et mobilité**

Cette sous-commission a reçu un mandat particulier en lien avec l'habitat puisqu'elle a été chargée de développer une réponse au postulat 2021.12.529 du Grand Conseil sur la question des appartements à encadrement médico-social<sup>9</sup>. Pour la soutenir dans ses travaux, les Services de l'action sociale et de la santé publique ont mandaté la Haute école de santé de la HES-SO Valais-Wallis (HEdS), soutenue par la Haute école de gestion (HEG) pour les volets financiers des études. Deux rapports spécifiques ont été remis concernant les structures de conseil au logement et l'adaptation des logements d'une part et concernant les appartements à encadrement médico-social d'autre part.

Concernant la mobilité, la sous-commission a effectué en séance un point de situation et a thématisé les difficultés vécues actuellement et souhaité faire un point de situation et des recommandations générales permettant d'approfondir cette thématique par la suite. Vu l'ampleur des travaux en lien avec le thème de l'habitat, ce deuxième thème, fortement relié au

---

<sup>9</sup> Canton du Valais. (2021). POS\_2021.12.529\_Un véritable soutien aux appartements à encadrement médico-social. <https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/174094>.

premier, n'a pas pu être investigué de manière approfondie au regret des membres de la sous-commission. Les membres se sont toutefois mis d'accord sur des recommandations générales permettant d'approfondir cette thématique par la suite. Ces recommandations figurent dans le tableau correspondant en fin de document.

Les rapports des sous-commissions concernant les axes thématiques Engagement et participation, Vie sociale, Accès à l'information et Mobilité sont présentés ci-après, tout comme les résumés des rapports rédigés par les Hautes écoles de santé et de gestion. Les recommandations sont regroupées à la suite de ces rapports et résumés.

Chaque sous-commission a travaillé de manière indépendante sur les axes thématiques. Les réflexions ont bien montré que ces thèmes sont interdépendants et que la mise en œuvre des recommandations doit être appliquée de manière globale. La préparation à la retraite et la formation ne peuvent, par exemple, être renforcées sans des mesures spécifiques d'accès à l'information. De même, la participation à la vie sociale dépend de la connaissance des structures existantes. Ces interactions entre les thèmes sont reprises dans les recommandations.

## 4. Accès à l'information

### 4.1. Renforcer la communication sur les prestations existantes en Valais

L'information et les vecteurs de communication existent mais ils sont souvent trop nombreux ou pas assez ciblés. Une enquête menée par l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) auprès des seniors bénéficiant de prestations de soins à domicile a montré que près de deux tiers des répondants auraient besoin d'être mieux informés, de savoir trouver l'information et d'en identifier la pertinence<sup>10</sup>.

Informé ne signifie ainsi pas uniquement donner accès à l'information. La Commission consultative s'est attardée alors sur la notion de littératie. « La littératie est au cœur de la vie quotidienne. Elle comprend la capacité d'une personne à comprendre et à utiliser le langage, les chiffres, les images et les technologies afin d'échanger, d'interagir avec les autres, de saisir son environnement, d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer son plein potentiel et d'être un citoyen à part entière. »<sup>11</sup>

Cet enjeu de l'information a par ailleurs été soulevé par les précédentes Commissions consultatives avec des propositions de création de brochures, de meilleure visibilité des prestations des soins à domicile ou encore d'une plateforme d'information et de présentation des prestations. Plusieurs de ces propositions voient ici se dessiner des réponses concrètes. Le Rapport sur la Situation sociale en Valais de 2024<sup>12</sup> recommandait quant à lui d'informer les personnes âgées et leurs proches sur l'ensemble des services disponibles et de faciliter la circulation de l'information concernant le droit aux prestations sociales.

#### 4.1.1. Etat des lieux et perspectives

Les différents prestataires travaillant pour les seniors utilisent déjà de nombreux canaux de communication : flyers, brochures, bureaux, site internet, etc. Néanmoins, constat est fait qu'un certain nombre de seniors ne connaissent pas les prestations ou ne savent pas à qui s'adresser.

L'une des missions de la Coordination cantonale en faveur des Générations 60+ était de mettre en place un site internet présentant ces informations. Une cartographie des prestations avait déjà été effectuée.

La collaboration entre la Commission consultative et la Coordination 60+ a permis de déterminer des thématiques pour lesquelles identifier les prestations existantes à l'échelon cantonal :

<sup>10</sup> AVASAD. (2022). *Communiqué – Une étude d'envergure pour construire, avec les seniors, leur maintien à domicile de demain*. <http://www.cms-vaud.ch/communiqu%C3%A9-une-etude-d'envergure-pour-construire-avec-les-seniors-leur-maintien-a-domicile-de-demain/>.

<sup>11</sup> Ruel J., Allaire C., Moreau AC., Kassi, B., Brumagne A., Delamplé A., Grisard C., Pinto da Silva F. (2018) Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible. Saint-Maurice : Santé publique France, p. 6. <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/communiquer-pour-tous-guide-pour-une-information-accessible>.

<sup>12</sup> Rosset, J., Louviot, M., Lequet, M., Schittler, L., Pralong, M. (2024). *Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais*. Haute école et Ecole supérieure de travail social & Berner Fachhochschule, <https://www.vs.ch/documents/529400/35287493/Rapport+sur+la+situation+sociale+dans+le+canton+du+Valais.pdf/a4068dad-2d33-9deb-62a3-977f27924a88?t=1732450978396&v=1.0>.

- Médical, urgences
- Santé
- Social
- Vivre ensemble
- Fin de vie
- Habitat
- Mobilité
- Proches aidants
- Information et numérique
- Formation

N'étant pas possible de connaître l'ensemble des offres de manière exhaustive et particulièrement au niveau local, la sous-commission a jugé qu'il était prioritairement nécessaire de faire connaître des « portes d'entrée » permettant d'avoir ensuite accès à des renseignements plus détaillés si nécessaire. Les prestations et prestataires pour ces thématiques ont été identifiés.

#### 4.1.2. Création de l'annuaire des Générations 60+

Les thématiques prédéfinies ont été retravaillées pour aboutir aux catégories et sous-catégories ci-dessous.

##### **Santé**

Addiction  
Alimentation  
Démences / Alzheimer  
Maladies de A à Z  
Moyens auxiliaires  
Promotion de la santé  
Santé psychique  
Urgences  
Violence / Maltraitance

##### **Avant la retraite**

Chômage  
Préparation à la retraite

##### **Conseil social / Assurances sociales**

Aides financières  
Assurance invalidité (AI)  
Assurance Vieillesse et Survivants (AVS)  
Conseils juridiques et curatelle  
Prestations complémentaires

##### **Vie quotidienne**

Âgisme  
Bénévolat  
Handicap / Mobilité réduite  
Internet / Numérique  
LGBT  
Migration  
Proches aidants  
Transport et mobilité  
Vie de couple  
Violence et criminalité

##### **Vivre à domicile**

Accompagnement  
Aide à domicile  
Court séjour  
Foyers de jour  
Livraison des repas  
Logement  
Relève à domicile  
Soins à domicile  
Traitement du linge

##### **Vie en EMS**

Court séjour et accueil temporaire  
Entrée en EMS  
Foyers de jour

##### **Fin de vie / Successions**

Directives anticipées  
Dispositions de fin de vie  
Soins palliatifs  
Testament, succession



Pour chacune des sous-thématiques, au moins une ressource de référence est mentionnée. Les publics de cette plateforme sont, en premier lieu, les Générations 60+, ainsi que les professionnels qui pourront y trouver des références. L'idée n'est pas de reproduire des contenus présents sur les sites des partenaires mais de proposer des informations générales selon les thématiques retenues et de rediriger vers les bonnes ressources, sans chercher l'exhaustivité. Ce sont les informations et partenaires institutionnels qui sont présentés.

Des adaptations ont été nécessaires en fonction de la partie linguistique et tous les partenaires concernés ont été consultés pour valider les informations. Ce travail a permis d'établir l'Annuaire des Générations 60+, disponible sous sa forme numérique à l'adresse [www.60plus-vs.ch](http://www.60plus-vs.ch). Une version papier sous forme de brochure est distribuée gratuitement aux seniors, à leurs proches et aux professionnels. Les thèmes proposés en séance par la sous-commission ont été repris et adaptés si nécessaire. D'autres ont été ajoutés.

L'annuaire poursuit plusieurs objectifs :

- informer les Générations 60+ sur les prestations existantes ;
- informer les professionnels sur les prestations existantes ;
- rendre plus visible les organismes œuvrant en faveur des Générations 60+.

## 4.2. Renforcer l'accès à l'information

Très souvent les seniors mentionnent des difficultés à trouver la réponse aux questions qu'ils se posent, à trouver la bonne information ou la bonne prestation. D'un autre côté, les informations n'ont jamais été aussi nombreuses. La Commission consultative s'est ainsi interrogée selon deux points de vue : comment les seniors accèdent aux informations et comment les prestataires donnent accès à leurs informations.

### 4.2.1. Etat des lieux et perspectives

De quoi parlons-nous en disant « information » ? La sous-commission a proposé une définition permettant de mieux appréhender ce qui est entendu : « Toute information permettant aux Générations 60+ de participer activement à la société, de développer leurs compétences, de bénéficier des aides et soutiens auxquels ils ont droit d'un point de vue social, financier et sanitaire. »

La littératie en santé s'attarde plus particulièrement sur les compétences des individus à trouver, comprendre l'information et agir en conséquence. Le concept peut facilement s'élargir aux compétences en dehors du champ de la santé et comprendre par exemple le champ du social. L'acquisition de ces compétences doit être soutenue par les pouvoirs publics. La Commission s'est plus particulièrement attachée à analyser comment les pouvoirs publics et les prestataires pouvaient améliorer la façon dont ils donnent accès aux informations aux Générations 60+ et aux proches aidants. L'annuaire des Générations 60+ étant par exemple un moyen. La sous-commission part ainsi du principe que l'acquisition de ces compétences n'est pas de la seule responsabilité de l'individu et que la société a aussi une part de responsabilité pour rendre l'information accessible et compréhensible, ainsi que pour transmettre des compétences permettant l'évaluation et la mise en application des informations reçues.

Comme indiqué plus haut, proposer des informations ne signifie pas pour autant que le destinataire a accès à ces informations. La Commission s'est ainsi attardée sur la question de littératie et à la façon dont les informations sont rendues accessibles. La question du numérique est l'un des enjeux majeurs. Toutefois, même numériquement, les informations ne sont pas toujours accessibles. Elles peuvent être noyées dans des masses d'informations dans lesquelles il est difficile de faire un tri ou être peu compréhensibles et pas adaptées<sup>13</sup>.

Pour mieux comprendre les enjeux, un tableau de conceptualisation de l'accès à l'information permet de mieux appréhender les dimensions à prendre en compte<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> À ce sujet, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) propose sur son site internet des conseils pour favoriser l'accessibilité numérique : [www.ebgb.admin.ch/fr/theme-principal-inclusion-numerique-et-prestations-accessibles](http://www.ebgb.admin.ch/fr/theme-principal-inclusion-numerique-et-prestations-accessibles).

<sup>14</sup> Ruel, J., Gingras, F., Moreau, A. C., Grenon, M. M. (2019). *L'accès à l'information sous l'angle de la compréhensibilité : lorsque l'émetteur rencontre le récepteur*, dans Ela. Etudes de linguistique appliquée, n°195, pp. 285-303. <https://shs.cairn.info/revue-ela-2019-3-page-285?lang=fr>.

Tableau 3.1 : **CONCEPTUALISATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION (RUEL ET AL., 2019)**

Dimensions	Indicateurs
Disponibilité	Présence (existence)
	Temps (durée)
	Localisation
	Diffusion systématique
	Langue d'accès
Accessibilité	Compréhensibilité : lisibilité et intelligibilité
	Adaptabilité
	Conception inclusive de l'information
	Utilisation d'images
	Accessibilité de l'information numérique
	Accessibilité de l'information présentée oralement
	Autres normes, bonnes pratiques et standards
Acceptabilité	Bénéfices que l'information procure aux utilisateurs
	Temps nécessaire pour prendre connaissance de l'information
	Respect des valeurs, des cultures et des croyances
	Attrait de la présentation de l'information
	Représentations sociales valorisantes et adaptées aux publics cibles
Abordabilité	Coûts sociaux
	Coûts organisationnels
	Coûts pour les utilisateurs
Utilisabilité	Information facile à trouver, à utiliser, à réutiliser et à transposer
	Information utilisable avec un minimum de conditions et de connaissances préalables
	Disponibilité de ressources de soutien formées
	Utilisation de l'information permet à l'utilisateur de vivre une expérience positive selon le but visé
	Pertinence
	Consultation et usage faciles de l'information

Dans les communications de l'administration cantonale et des prestataires, ces dimensions devraient être prises en compte afin de favoriser l'accès aux informations. La première question à se poser est de savoir si l'information est disponible : est-ce qu'elle existe, est-ce qu'elle va perdurer dans le temps, où se trouve-t-elle et dans quelle langue ? Ensuite, les autres dimensions du tableau doivent être analysées. Par exemple, l'information doit, dans sa globalité, être compréhensible pour le public auquel elle s'adresse. Partant de ces dimensions et indicateurs, les membres de la sous-commission proposent d'établir un guide à l'intention des professionnels s'adressant aux personnes âgées.

Cet enjeu de la littératie, avec un accès adapté aux informations, qu'elles soient numériques ou non, est également relevé dans la Stratégie des Générations 60+.

#### 4.2.2. Enjeux du recours tardif et du non-recours aux prestations sociales

La thématique de l'accès à l'information met en lumière la question du non-recours et du recours tardif aux prestations sociales de la part de la population, y compris des seniors.

La problématique du non-recours et du recours tardif aux prestations sociales auxquelles une personne aurait pourtant droit peut s'expliquer notamment par plusieurs facteurs majeurs : 1) la stigmatisation et la honte de demander de l'aide ; 2) le manque d'informations sur les prestations ; 3) l'information qui n'atteint pas le public-cible, ou du moins pas au bon moment ; 4) **la complexité du système et le cloisonnement entre les différents services et prestataires**, impliquant que les personnes qui en auraient besoin ne savent pas à qui s'adresser. Ce problème d'orientation au sein du réseau socio-sanitaire peut mener à un renoncement à solliciter une aide et impliquer une détérioration des situations qui pourraient être évitée si elles étaient prises en charge plus tôt.

Les conséquences du non-recours sont multiples : une détérioration de la situation, une plus grande complexité de la prise en charge, des situations de grande précarité, des endettements, des conséquences sur la santé mentale, de l'isolement, etc.

Dans cette perspective, la réflexion menée par la sous-commission sur l'amélioration de l'accès à l'information peut intervenir sur la problématique du non-recours et du recours tardif aux prestations sociales. Elle plaide aussi en faveur de structures de proximité pour répondre aux besoins spécifiques des seniors.

#### 4.2.3. Création de bureaux d'orientation et d'accompagnement social de proximité pour les seniors

La présence physique d'une structure avec du personnel professionnel formé à l'orientation et à l'accompagnement des seniors a l'avantage de permettre un suivi personnalisé et adapté à la situation du demandeur.

La question de l'implantation d'un bureau d'information et d'orientation sociale est une réflexion qui revient de manière régulière dans le canton du Valais, et ce depuis 20 ans. Elle représente également une préoccupation de la Commission cantonale consultative pour le développement de la politique en faveur des Générations 60+. En effet, dans son rapport de 2010<sup>15</sup>, la Commission 2008-2012 avait déjà émis la recommandation d'examiner la question d'un guichet unique d'orientation et d'information des prestations sociales, qui a été soutenue par la Commission consultative 2014-2017<sup>16</sup> et par la Commission 2018-2021<sup>17</sup>.

La question de la pertinence d'un tel projet représente le point central de réflexion. Faut-il créer une structure en plus pour améliorer l'accès, mais qui pourrait aussi amener une certaine complexité au système ? Ou faut-il plutôt mobiliser les structures existantes en améliorant leur visibilité ? Dans cette perspective, les bureaux communaux, malgré leur manque d'accessibilité (téléphone/horaires) semblent représenter un relais solide dans la communication de proximité pour les seniors.

Une structure d'orientation et d'accompagnement a l'avantage de pouvoir répondre de manière claire et accompagner des personnes dont les situations de vie sont de plus en plus complexes.

Les membres de la sous-commission ont invité la responsable du Bureau Régional d'Information et de Coordination Seniors (BRIC Seniors)<sup>18</sup> pour une présentation de cette structure (voir Annexe 3). Les principaux types de demandes faites au BRIC Seniors sont les suivantes

- orientation simple : redirection des demandes vers un partenaire, mise à disposition du demandeur de documentation sur les prestations existantes en lien avec sa demande ;
- orientation complexe : transmission d'une information détaillée, recherche d'information, prise de contact avec un ou des partenaires ;
- consultation : écoute active, conseils, transmission de différents renseignements.

La répartition géographique du Valais est un enjeu majeur à prendre en compte concernant l'accès à l'information et le non-recours aux prestations. En effet, étant un canton alpin, les différentes communes sont réparties sur le territoire de manière plus ou moins lointaine les unes des autres, avec des possibilités d'accès parfois limitées. De plus, il existe des inégalités dans l'offre de prestations pour les seniors, mais également pour la population générale. Certaines communes mettent en place davantage

<sup>15</sup> Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. (2010). *Recommandations au Conseil d'Etat concernant le développement de la politique en faveur des personnes âgées*. Canton du Valais, p. 18.

<sup>16</sup> Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. (2017). *Rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées*. Canton du Valais, p. 19. <https://www.vs.ch/documents/25959312/25975484/Rapport+2017+de+la+Commission+consultative+cantonale+pour+le+d%C3%A9veloppement+de+la+politique+en+faveur+des+personnes+%C3%A2g%C3%A9es+2014-2017.pdf/d864c7ef-faab-0f4d-0ba3-a9142c818f2b?t=1675920290534&v=1.0..>

<sup>17</sup> Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021. (2020). *Dispositif de coordination et de promotion. Rapport thématique n°1 (1<sup>er</sup> Rapport complémentaire du Rapport final 2020)*. Canton du Valais, p. 9. <https://www.vs.ch/documents/25959312/25975484/Rapport+th%C3%A9matique+1+-+Dispositif+de+coordination+et+de+promotion.pdf/155a4610-740d-a0bf-07d9-cb8b2015eeb2?t=1635248515278&v=1.0.>

<sup>18</sup> BRIC Seniors. (s. d.). <https://bric-seniors.ch/>.

de prestations pour leurs résidents que d'autres. En outre, les enjeux sont très locaux et divergent selon les villes, les villages et les hameaux composant le canton.

Parallèlement, la Coordination Générations 60+ a rédigé un rapport sur les structures de bureaux sociaux existant en Suisse romande. Le rapport a permis de répertorier les structures proposées dans les autres cantons romands et d'analyser les points forts et points faibles au travers d'une recherche dans la littérature et de récolte d'informations auprès des structures existantes.

À la lumière des éléments ci-dessus, discutés lors des séances de la sous-commission, celle-ci estime qu'une structure d'orientation et d'accompagnement social de proximité disponible dans plusieurs régions s'avère pertinente pour la population des Générations 60+ en Valais. La structure du BRIC est un modèle à étudier en ce sens, tout comme la structure CMS-Info du centre médico-social (CMS) de Sierre. Cette dernière a par ailleurs été analysée par la HEdS dans le cadre du mandat sur les structures de conseil au logement qui lui a été confié<sup>19</sup>.

De manière complémentaire à ce type de structure, la nomination à l'échelon local d'une personne de référence pour les seniors est souhaitable. Cette personne est référente à la fois des seniors à la recherche d'information, de l'administration communale, ainsi que du tissu associatif existant dans la région. Certaines communes ont déjà mis en place ce type de fonction sous des formes différentes : délégué senior, responsable de projet seniors dans les actions socioculturelles, animateur socioculturel ou animatrice socioculturelle en faveur des seniors. La Commission estime nécessaire la reconnaissance officielle de ce type de fonction dans les communes.

Les recommandations émises par la sous-commission présentées ici sont reprises dans le tableau récapitulatif des recommandations<sup>20</sup>.

## 5. Engagement et participation

### 5.1. Se préparer à la retraite

Le processus de préparation à la retraite, pris dans une acception large, est considéré comme un moyen de favoriser l'activation, la participation et l'implication des seniors. Le fait d'être préparé à la vie post-professionnelle est une base à l'engagement et à la participation. Effectivement, comment participer à la vie citoyenne, sociale, culturelle, etc., si nous ne possédons pas les compétences pour faire face aux changements financiers, pour occuper son temps libre, pour gérer une nouvelle façon de vivre son couple, etc. ?

En lien avec ce sujet de la préparation à la retraite, plusieurs enjeux ont été thématiques dès les premières séances :

- Quelles informations reçoivent les personnes au chômage ?
- Comment favoriser les cours/séminaires auprès des petites et moyennes entreprises ?
- Quel « rattrapage » proposer pour les personnes qui n'ont pas bénéficié des cours ou n'ont pas retenu toutes les informations ?
- Comment amener, dans le cadre de cette préparation, des informations autres que la question financière ?

Afin de favoriser la participation des seniors à la vie sociale à la retraite, et pour préparer cette étape de vie, la sous-commission fait la proposition d'un processus commençant dès l'âge de 45 ans avec les questions de prévoyance financière et se poursuivant au-delà de 65 ans.

#### 5.1.1. Etat des lieux et perspectives

Les membres de la sous-commission ont établi un premier inventaire des mesures existantes pour la préparation à la retraite. Différents prestataires proposent des séminaires, cours ou ateliers pour les personnes avant l'âge de la retraite. Ceux-ci ont lieu soit à l'interne des entreprises (par exemple les séminaires AvantAge proposés par Pro Senectute), soit de manière inter-entreprise ou de manière individuelle. Il n'existe actuellement pas de plateforme coordonnée listant ces prestations, leur public-

<sup>19</sup> Voir 7.2 Proposer des structures de conseil et de coordination pour le logement, en page 22.

<sup>20</sup> Voir 8.2 Renforcer l'accès à l'information et aux dispositifs de soutien existants, en page 31.

cible et les coûts. En plus des cours et ateliers, certaines communes proposent des séances d'accueil/information pour les nouveaux retraités.

De manière générale, ces prestations traitent des aspects de prévoyance financière, de la réorganisation de la vie quotidienne, des acteurs en lien avec la vieillesse, de la vie de couple. Elles donnent des informations générales sur la vie à la retraite.

Dans ses recherches, la sous-commission « Engagement et participation » a identifié plusieurs prestataires, dont la liste n'est pas exhaustive mais qui donne un aperçu de l'existant :

- Le programme à but non lucratif AvantAge<sup>21</sup> créé par Pro Senectute et le programme de cours de préparation à la retraite proposé par Pro Senectute Valais-Wallis qui propose des cours en entreprise sur les finances, des séminaires de 2 à 3 jours en entreprise ou inter-entreprise.
- Pro Senectute Valais-Wallis, via son programme d'activités, propose une déclinaison du programme de cours de préparation à la retraite en dehors de l'entreprise, pour les personnes privées.<sup>22</sup>
- L'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) et l'initiative Career Women de la HES-SO ont organisé en 2023 des soirées concernant la gestion et la prévoyance des finances à destination des femmes.<sup>23</sup>
- Le Centre valaisan de perfectionnement continu (CVPC) met sur pieds une formation de deux jours pour se préparer à la retraite.<sup>24</sup>
- L'Université populaire (unipop) propose des cours sur la préparation à la retraite, principalement concernant les aspects de prévoyance financière.<sup>25</sup>
- Le programme FemmesTISCHE/hommesTISCHE organise des rencontres à destination de la population issue de la migration autour d'un matériel d'animation simple. La thématique de la vie après 60 ans fait partie des sujets proposés.<sup>26</sup>
- Certaines communes organisent des séances à destination des nouveaux retraités pour les accueillir dans cette nouvelle étape de vie et leur transmettre des informations utiles (finances, santé, vie sociale).

La Commission consultative 2015-2017 proposait à l'époque de faire connaître les activités possibles dès le passage à la retraite et d'encourager les initiatives communales de partage des expériences. Nous voyons avec les exemples ci-dessus, avec également la notoriété de Pro Senectute, que cette recommandation est en partie réalisée.

Pro Senectute Valais-Wallis a fourni les chiffres sur les cinq dernières années des interventions liées à la préparation à la retraite.

	Libellé	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Valais Roman d	Nbre de séminaires préparation retraite	22	9	27	23	29	110
	Nbre de participants préparation à la retraite	379	119	370	406	507	1781
	Nbre entreprises concernées (préparation retraite)	17	6	22	31	45	121
	Nbre de séminaires 45+	4	0	3	12	15	34
	Nbre de participants 45+	58	0	36	168	222	484
	Nbre entreprises concernées (45+)	1	0	1	5	9	16
	Nombre de soirées d'information (communes)	0	0	0	3	1	4

<sup>21</sup> AvantAge. (s. d.) <https://www.programme-avantage.ch/>.

<sup>22</sup> Pro Senectute Valais-Wallis. (s. d.). *Préparation à la retraite*. <https://vs.prosenectute.ch/fr/services/preparation-retraite.html>.

<sup>23</sup> Office cantonal de l'égalité et de la famille. (2025). *Finance et prévoyance professionnelle. Quatre soirées autour de la gestion de la prévoyance et des finances pour les femmes*. [www.egalite-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-l-egalite/formations/finances-et-prevoyance-professionnelle-2645/](http://www.egalite-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-l-egalite/formations/finances-et-prevoyance-professionnelle-2645/).

<sup>24</sup> Centre valaisan de perfectionnement continu. (s. d.). *Préparation à la retraite*. <https://www.cvpc.ch/fr/nos-formations/preparation-a-la-retraite-560/>.

<sup>25</sup> Université populaire Valais Romand. (s. d.). <https://www.unipopvs.ch/cours/homepage/cours-search-1.html>.

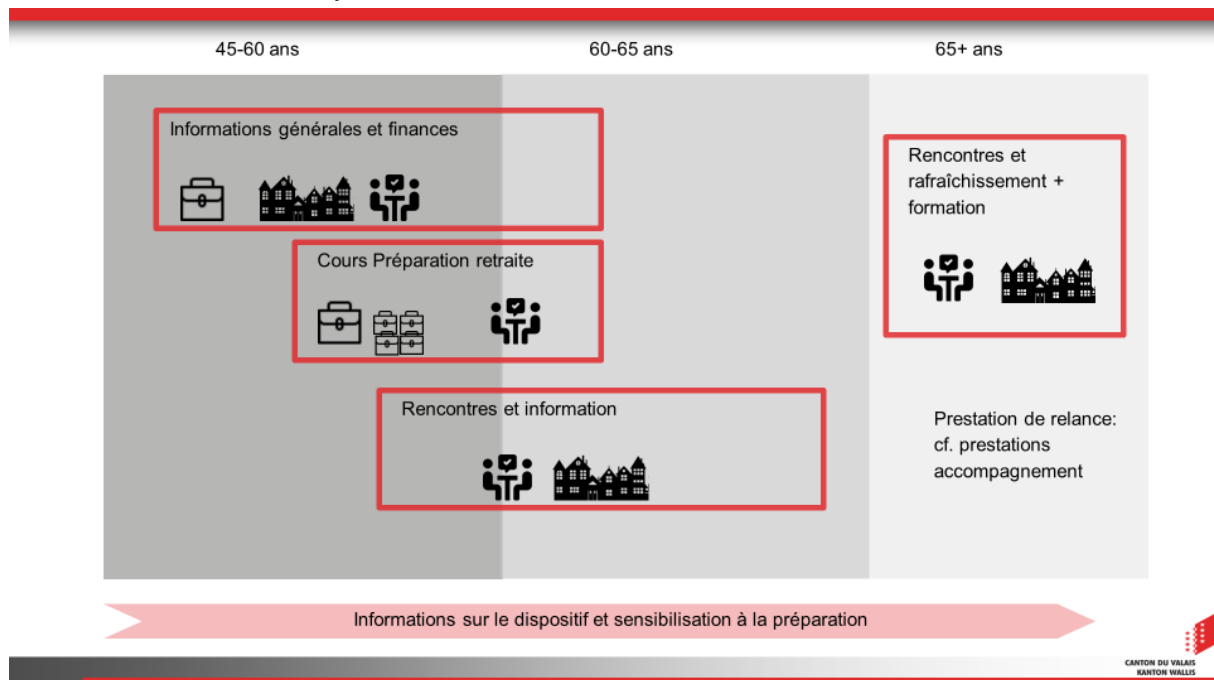
<sup>26</sup> Promotion santé Valais. (s. d.). *femmesTISCHE/hommesTISCHE*. [www.promotionsantevalais.ch/fr/femmetische-hommetische-2817.html](http://www.promotionsantevalais.ch/fr/femmetische-hommetische-2817.html).

	Nbre de participants aux soirées d'information	0	0	0	420	120	540
Haut-Valais	Nbre de séminaires préparation retraite	12	7	14	21	17	71
	Nbre de participants préparation à la retraite	223	55	185	357	294	1114
	Nbre entreprises concernées (préparation retraite)	8	3	18	21	23	
	Nbre de séminaires 45+	3	2	2	2	6	15
	Nbre de participants 45+	152	20	21	28	185	406
	Nbre entreprises concernées (45+)	3	1	1	1	3	9
	Nombre de soirées d'information (communes)	3			2	2	7
	Nbre de participants aux soirées d'information	73			50	40	163

La caisse de compensation du canton du Valais (CCCVS) et les Agents AVS communaux renseignent les futurs retraités et les aident à remplir les formulaires nécessaires. Ils participent aussi régulièrement aux cours, séminaires et aux soirées organisées dans les communes.

#### 5.1.2. Soutien à la préparation à la retraite comme un processus lié aux phases de vie

Afin de favoriser la participation des seniors à la vie sociale à la retraite et pour préparer cette étape de vie, la sous-commission fait la proposition de la promotion d'un processus commençant dès l'âge de 45 ans avec les questions de prévoyance financière et se poursuivant au-delà de 65 ans. Ce processus fait écho aux travaux de la sous-commission « accès à l'information » puisqu'il suppose justement que les Générations 60+ doivent bénéficier d'un accès aux informations leur permettant de participer à la vie sociale, culturelle et citoyenne.



L'avantage d'un processus est de souligner les différentes étapes de préparation et de prise de connaissance en lien avec les différentes phases de la vie et de regrouper ces étapes sous un même objectif. Au cours de ce processus, l'individu évolue et son parcours est davantage pris en considération. Les dimensions financières, de santé, de vie sociale, de couple ou encore de santé psychique sont interreliées et s'influencent l'une l'autre. En se préparant de manière globale et en continuant à acquérir

de nouvelles connaissances et compétences après la retraite, les seniors bénéficient de davantage de ressources.

L'hétérogénéité des Générations 60+ est à prendre en considération dans les propositions de formation, cours, séances d'information, etc. La sous-commission souligne l'importance de maintenir différents prestataires et différentes modalités de transmission des connaissances et compétences.

Pour les différents modules, un modèle dynamique est à privilégier avec l'intervention de différents professionnels (Agent AVS, Pro Senectute, structures socioculturelles, délégué social ou senior, CMS et autres partenaires vieillesse). Le modèle existant des soirées rencontres pour les nouveaux retraités est à reprendre. Le modèle des cafés-rencontre remporte aussi un bon succès auprès des aînés. La Coordination pourrait proposer un guide pour les communes à faire figurer sur le site internet, mentionnant particulièrement les plus-values de ce type de rencontre/rafraîchissement.

Dans une approche liant engagement individuel des seniors et engagement des collectivités et des entreprises, la sous-commission émet le principe suivant : ces prestations doivent être accessibles et recommandées au plus grand nombre de personnes, sans distinction de statut social, d'emploi et d'origine.

#### *Information sur le dispositif et sensibilisation*

Il s'agit d'une prestation globale publique et multimodale. Elle nécessite d'être renforcée et coordonnée tout en permettant à chaque acteur d'apporter ses compétences et offres spécifiques. Les acteurs sont les communes et l'Etat, les institutions et les entreprises ainsi que les représentants des seniors. Ses objectifs sont les suivants :

- informer les seniors sur leurs droits et les règles légales en vigueur ;
- mobiliser et motiver les seniors à prendre en main la gestion adéquate des étapes de la vie ;
- renforcer la capacité à percevoir les tâches et les défis et d'y réagir de manière adéquate.

#### *Informations générales et finances*

La prestation « informations générales et finances » intervient précocement dans le processus. En majorité, elle est assurée par le cours « Finances et santé » mis sur pieds par Pro Senectute et s'adresse aux collaborateurs et collaboratrices des entreprises l'organisant. Dans cette prestation, nous incluons également les informations que peuvent dispenser les entreprises à titre privé, ainsi que les Agents AVS des communes lorsqu'ils sont sollicités. Ses objectifs sont les suivants :

- permettre d'anticiper de manière proactive et précoce les diverses échéances individuelles ;
- contenir des aspects préventifs pour soutenir la santé psychique et mentale ;
- impliquer précocement les seniors et leur environnement de travail et familial ;

#### *Cours de préparation à la retraite*

La prestation « cours de préparation à la retraite » se déroule sur une journée au minimum avec des participants d'une même entreprise, de plusieurs entreprises ou des participants à titre privé. Elle réunit tous les contenus essentiels à prendre en considération dans la transition vers la retraite. Elle est à généraliser, en n'omettant pas les personnes sans emploi, les rentiers AI, etc. Ses objectifs varient en fonction du prestataire de l'offre et de sa durée.

Le programme de cours de préparation à la retraite proposé par Pro Senectute est le modèle le plus courant dans les cours de préparation. D'autres prestataires, comme vu plus haut, proposent également des cours dans les entreprises ou dans des lieux de formation. Pro Senectute Valais-Wallis propose le cours pour les personnes individuelles en dehors du contexte de l'entreprise. Un soutien financier cantonal aux personnes individuelles afin de renforcer la participation aux cours semble difficilement plausible, tout comme un soutien financier aux entreprises. La sous-commission a émis quelques hypothèses de chiffrage des coûts et ceux-ci sont très élevés en regard du nombre de seniors. Par contre, la plus-value de la participation et la mise en œuvre de ces cours par les entreprises, doivent être mieux communiquées.

#### *Rencontre et information*

La prestation « rencontre et information » consiste en des séances généralement organisées par les communes en collaboration avec les acteurs concernés. Ces rencontres sont en cours de développement ou déjà présentes dans plusieurs communes. Leurs objectifs sont les suivants :

- présenter de manière dynamique et participative aux publics autour de 60 ans les aspects financiers, le processus global de la transition vers la retraite et les institutions et associations liées ;
- réunir les partenaires institutionnels et publics, les présenter et induire des questionnements et rencontres directes ;
- rassembler les seniors hors entreprises, sans considération de statut social.

Plusieurs modèles existent déjà dans les communes avec une structure semblable : conférence, parole aux partenaires, moment de partage. Pour les grandes communes, une soirée uniquement pour les nouveaux retraités (choisir la tranche d'âge) est possible. Pour les plus petites communes, ces rencontres peuvent se coupler avec les informations aux nouveaux arrivants. Plusieurs modèles peuvent être présentés sur le site internet avec les coûts par types de commune : Martigny, Fully, Sierre. Les communes ont la possibilité de présenter les différentes activités et prestations existantes sur le territoire. Le lien se renforce avec la population des seniors. Ces rencontres peuvent également être l'opportunité de rencontrer de nouveaux bénévoles et donnent la possibilité aux seniors de participer et de s'engager dans leur commune.

### *Rencontre et rafraîchissement*

La prestation « rencontre et rafraîchissement » n'existe pas encore pour les personnes au-delà de 65 ans. Elle est une proposition ayant émané de la sous-commission. Elle consisterait en un rafraîchissement global des différents aspects, une mesure d'activation et d'appui après le passage à la retraite pour des personnes n'ayant pas utilisé les prestations précédentes. C'est dans ce cadre que des initiatives comme les café-rencontres ou les conférences courtes proposées dans les communes notamment par les actions socioculturelles peuvent être particulièrement pertinentes. Les formats sont en effet adaptés à la population senior et ces initiatives permettent d'en apprendre plus sur les thématiques liées à la vie à la retraite et également l'opportunité de créer du lien social.

Les recommandations découlant de ces constats sont reprises dans le tableau récapitulatif à la suite des présentations thématiques. Le travail sur cette thématique a révélé la forte corrélation avec la thématique de l'accès à l'information et également de la formation et l'acquisition de nouvelles connaissances.

## **5.2. Renforcer la formation et l'acquisition de nouvelles connaissances**

### 5.2.1. Etat des lieux et perspectives

Le Bulletin d'information statistique édité par le SSTP du canton du Valais le 1<sup>er</sup> octobre 2023<sup>27</sup> donne des informations sur la formation continue. Il fait suite au micro-recensement de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la formation continue et la formation de base de la population âgée de 15 à 74 ans (personnes ayant eu des activités de formation durant les 12 mois précédant l'étude). 77% de la population ayant effectué une activité de formation continue l'ont fait pour des raisons professionnelles. Le nombre de participants à des activités de formation décline avec l'âge mais l'apprentissage en autodidacte augmente avec l'âge. Le *Rapport suisse sur la formation 65+<sup>28</sup>* pointe quant à lui le peu d'investissement dans la formation des 65+ : « Il est frappant de constater que, malgré l'importance de la formation dans tous les groupes d'âge pour le développement personnel, pour la participation éclairée à la vie sociale et politique, pour la compréhension des relations économiques, pour l'innovation, pour l'ouverture à la technique, pour l'égalité des chances et pour la santé, on investit peu dans la formation après 65 ans au niveau cantonal ou fédéral. »

Sur le terrain, les membres de la sous-commission constatent que la gratuité et la libre adhésion favorisent l'accessibilité de personnes qui ne seraient pas à l'aise de participer dans un cadre davantage structuré et contraignant. Ces deux aspects permettent aussi de faire participer le plus grand nombre, peu importe l'origine ou le statut socio-économique.

<sup>27</sup> Service de statistique et de péréquation. (2023). *Bulletin d'Information Statistique : Education*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/documents/21539585/27044809/BIS+Octobre+2023+-+Formation+continue.pdf/dc4b0f13-724b-afb0-bef9-5cf4f4e0d4ee?t=1724337940285&v=1.4>.

<sup>28</sup> Seifert, A., Martin, M., Lanarès, J., Schärer, H.-R., Knüsel, P. (2023). *Rapport suisse sur la formation 65+. Enquête 2023 auprès des participantes et participants 60+ universités suisses des seniors et universités populaires, Rapport sur les résultats*. Haute école de travail social, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, p. 3. [https://www.unige.ch/uni3/application/files/4517/0316/9747/U3\\_rapport\\_enquete\\_23\\_francais.pdf](https://www.unige.ch/uni3/application/files/4517/0316/9747/U3_rapport_enquete_23_francais.pdf).

### 5.2.2. Adaptation des offres et développement de nouveaux supports

Les prestations permettant l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, que ce soit dans le cadre de la préparation à la retraite ou plus tard, doivent être adaptées à tous les publics, avec une attention particulière à ceux risquant de présenter davantage de vulnérabilité. Nous penserons ici aux personnes issues de la migration, aux femmes qui ont potentiellement moins cotisé durant leur vie professionnelle, aux personnes en situation de handicap, aux seniors vivant sans la présence de leur famille, aux personnes au niveau socio-économique bas.

Des initiatives telles que les cours réservés aux femmes proposés par l'OCEF<sup>29</sup>, les rencontres de Femmes/Hommes-Tische, la gratuité des cours et les formats courts sont à renforcer.

Dans le cadre des travaux de la Commission, des discussions ont commencé avec la HES-SO Valais-Wallis pour offrir la possibilité aux seniors de participer à des cours en auditeurs libres. Les discussions vont perdurer pour déterminer cette offre.

En plus des cours et formations, les formats plus ouverts comme les rencontres et les ateliers sont importants à privilégier. Passé un certain âge, et en lien avec les capacités d'apprentissage, devoir passer plusieurs heures dans une salle ne correspond plus ni aux besoins ni aux attentes. Ce format est déjà expérimenté par les communes lors de soirées d'accueil des nouveaux retraités et par certaines structures d'action socioculturelle qui proposent des conférences et ateliers sur des formats courts avec un espace suffisamment grand pour l'échange et la discussion. Le programme d'action cantonal en promotion de la santé des seniors (PAC seniors de Promotion santé Valais (PSV))<sup>30</sup> renforce ce type de mesures auprès de la population senior.

La participation à ces événements va au-delà du fait d'apprendre de nouvelles choses. Participer, c'est « être présent », être capable de se déplacer, d'entretenir une conversation, de donner son avis, de s'intéresser aux autres, etc. Tous ces éléments renforcent le sentiment d'utilité, d'appartenance à la société. Cela entretient la santé physique et psychique des seniors et lutte contre l'isolement. Acquérir de nouvelles compétences ou connaissances utiles dans la gestion de la vie quotidienne par des modalités simples (participation à des ateliers, conférences, cafés-rencontres, ...) ne nécessite pas une organisation poussée ni des modalités contraignantes pour les seniors (pas d'inscription, par exemple). La recherche du plaisir est importante et la convivialité des partages et des échanges en petits groupes correspond à un souhait des seniors.

En parallèle des modalités de formation à adapter au public, il est nécessaire de renforcer la communication et l'accès aux informations sur les formations (rencontres, ateliers, conférences, etc). Un accent particulier doit être mis sur ce point. Une plateforme recensant les différentes offres est à privilégier. Pour cela, la mise en place d'une plateforme spécifique sur le site de la formation continue des adultes de l'Etat du Valais<sup>31</sup> doit être étudiée.

De manière générale, les actions de proximité permettent souvent d'atteindre des personnes isolées ou ayant peu de contacts sociaux. Le rôle de coordination et d'intermédiaire est important : orienter, connaître et soutenir le réseau. L'objectif est notamment de créer de la solidarité et de l'intergénérationnel dans la communauté. Ce rôle peut être rempli par les actions socioculturelles ou par d'autres acteurs ou programmes. Plusieurs outils existent et des professionnels dédiés avec des compétences adéquates sont nécessaires.

L'importance du développement du champ professionnel de l'animation socioculturelle auprès des seniors a également été relevée par la sous-commission traitant du thème de la vie sociale.

---

<sup>29</sup> Office cantonal de l'égalité et de la famille. (2025). *Finance et prévoyance professionnelle. Quatre soirées autour de la gestion de la prévoyance et des finances pour les femmes*. [www.egalite-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-l-egalite/formations/finances-et-prevoyance-professionnelle-2645/](http://www.egalite-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-l-egalite/formations/finances-et-prevoyance-professionnelle-2645/).

<sup>30</sup> Promotion santé Valais. (s. d.). *Agir pour sa santé*. <https://www.promotionsantevalais.ch/fr/agir-pour-sante-3549.html>.

<sup>31</sup> Service des Hautes Ecoles. (s. d.). *Formation continue des adultes*. Canton du Valais. [www.vs.ch/web/formation-continue/accueil](http://www.vs.ch/web/formation-continue/accueil).

## 6. Vie sociale et modes de vie

### 6.1. Développer l'action socioculturelle et l'accompagnement

Dans le cadre des travaux de la sous-commission, la question de la vie sociale des personnes âgées a été thématisée, de manière différenciée, selon le lieu de vie de la personne. Trois niveaux de prise en charge ont ainsi été définis :

- les prestations d'aide et de soutien des CMS ;
- les prestations d'aide et de soutien à domicile (hors prestations CMS) au quotidien ;
- les prestations d'aide et d'animation en EMS (accompagnement social et individuel).

#### 6.1.1. Etat des lieux et perspectives

Au niveau des personnes vivant à domicile, les questionnements de la sous-commission se sont concentrés sur les personnes manquant d'information sur les prestations existantes et les personnes disposant de peu de ressources. Dans les communes, il existe plusieurs initiatives permettant de créer du lien et de faire connaître les prestations et ressources existantes. La Ville de Sion a nommé un délégué aux aînés et la commune de Port-Valais également ; la commune de Fully entretient un réseau de partenaires (Planète Seniors) autour de l'Action socioculturelle de Fully (AsoFy) et de son axe seniors ; une animatrice socioculturelle en Entremont et une à Collombey-Muraz vont à la rencontre des seniors dans les villages ; la commune de Riddes par l'entremise de l'action socioculturelle a développé un réseau composé de citoyens ; la commune de Viège a accordé un poste à 25% pour le travail communautaire, un spécialiste de l'action socioculturelle coordonne entre autres les projets intergénérationnels et la politique des générations VispSilver. etc. C'est la fonction de lien de proximité qui est valorisée grâce notamment aux professionnels en travail social donc c'est la spécialité. Dans ce rôle de proximité, une personne de référence pour les seniors a une fonction importante. Les informations sur les prestations ne circulent pas toujours très bien auprès des seniors et une personne de référence peut ainsi faire le lien, répondre aux questions, orienter. La sous-commission souligne toutefois l'importance de partir des structures déjà existantes et d'éviter d'en créer de nouvelles ou de multiplier les interlocuteurs.

Quant aux personnes vivant en appartement protégé, un postulat<sup>32</sup> sur ce sujet déposé au Grand Conseil vise justement à renforcer l'accompagnement pour les personnes y vivant. La sous-commission « Habitat et mobilité » a été chargée de répondre à ce postulat<sup>33</sup>. Les prestations d'accompagnement et d'animation sont nécessaires dans ce type de structure. Les personnes qui y résident sont soit à risque de souffrir de solitude ou ont des atteintes à la santé ne leur permettant pas toujours de participer aux activités organisées dans la commune.

L'animation en EMS avait déjà été thématisée par les précédentes Commissions consultatives (2015-2017 : recommandation de créer dans chaque structure **un service d'animation indépendant des soins** ; 2015-2017 : recommandation d'assurer une dotation en personnel formé dans le domaine social). Ce point continue de faire débat et les pratiques ne sont pas standardisées entre tous les EMS valaisans. Pour le Valais romand, ce domaine est le champ d'expertise de l'association Viva Anima et les responsables de l'animation dans les EMS haut-Valaisans sont organisés en conférence régionale.

Un état des lieux de l'animation socioculturelle en EMS a été effectué entre 2018 et 2020 par un groupe de travail nommé par la direction de l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS). Une étude a ensuite été mandatée pour établir un inventaire des pratiques en Suisse romande, proposer un concept et fournir un cahier des charges pour l'animation<sup>34</sup>. Le rapport a été remis en novembre 2020. L'animation socioculturelle en EMS s'exerce au niveau de l'individu, de l'institution et au niveau de la communauté locale.

<sup>32</sup> Canton du Valais. (2021). POS\_2021.12.529\_Un véritable soutien aux appartements à encadrement médico-social. <https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/174094>.

<sup>33</sup> Voir 7.1 Attribution d'un mandat d'étude sur la thématique de l'habitat, 23.

<sup>34</sup> Furrer Rey, C., Oppliger, M. (2020). *Concept AVALEMS d'accompagnement socioculturel en EMS, rapport mandaté par l'AVALEMS*. <https://avalems.ch/animation-socioculturelle-en-ems/>.

Le directeur de l'AVALEMS a remis un point sur la situation de l'animation en EMS en juin 2025, en réponse notamment aux recommandations des précédentes commissions<sup>35</sup>. Il existe une directive du SSP pour la mise en œuvre de l'animation mais aucun contrôle ou financement spécifique n'existe. Des évolutions sont cependant selon lui constatées dans les normes sur lesquelles se basent les contrôles : les EMS sont à considérer comme des lieux de vie, plusieurs normes à respecter visent à couvrir les besoins affectifs et spirituels, valorisent les liens sociaux et les projets d'accompagnement spécialisé ou concernent la participation à des événements de quartier ou de communauté. La pratique peut varier d'un EMS à l'autre suivant la politique interne. Les recommandations concernant les dotations et niveaux d'expertise du rapport de la précédente Commission consultative n'ont pas été appliquées. Le rapport du groupe de travail mandaté par l'AVALEMS arrivait aux mêmes conclusions que celles de la Commission. Le directeur de l'AVALEMS rappelle toutefois que le Valais a le prix de pension le plus bas de Suisse. Toute modification entraînerait donc automatiquement une augmentation des coûts de pension. Les modifications souhaitées devraient faire augmenter le prix de pension de CHF 5.- par jour et ce dernier, sans aucune de ces modifications, a déjà été augmenté de CHF 9.- depuis 2022, en raison des effets cumulés de l'inflation, de l'introduction de la Convention collective de travail pour le personnel des soins de longue durée et des mesures en lien avec l'initiative sur les soins infirmiers forts. Une partie de l'animation est par ailleurs soutenue en Valais par la Loterie Romande, un financement qui pourrait disparaître à terme. Ceci dit, même dans ce contexte, chaque EMS veille, avec les moyens qui sont les siens, à créer une équipe la plus performante possible. Le directeur de l'AVALEMS résume la situation ainsi :

- une bonne partie des critères émis est désormais contrôlée par le SSP sous l'angle de la qualité des soins et de l'accompagnement dans le cadre des inspections des EMS<sup>36</sup> (nous pouvons par exemple citer les droits des résidents, le respect du rythme et de l'autonomie, la préservation de l'estime de soi, la valorisation du maintien des relations avec les proches, la prise en considération des besoins affectifs et spirituels, ...);
- les bonnes pratiques conduisent la majorité des établissements à suivre cette conception de l'animation, toutefois chacun à son rythme et avec ses moyens ;
- toute réglementation supplémentaire entraînera une augmentation du prix de pension, à charge des résidents. De ce fait, l'EMS serait encore plus cher et donc encore moins accessible et attractif.

Notons encore que ces services d'animation n'ont pas de lien direct avec les structures socioculturelles existant dans certaines communes qui, elles, n'ont pas mandat de proposer des activités dans les EMS. Le personnel d'animation engagé dans les EMS est regroupé maintenant dans une structure commune visant à promouvoir leurs activités, Viva Anima. Depuis le rapport de la précédente Commission, des améliorations sont donc constatées dans ce domaine, notamment dans la définition de l'EMS comme lieu de vie et les critères de qualité. Il reste cependant encore des efforts à fournir afin d'assurer un service d'animation socioculturelle professionnel et indépendant des soins.

### 6.1.2. Introduction du concept d'accompagnement

Sur la base de ces réflexions menées en séance et des travaux au niveau suisse<sup>37</sup> sur la question de la prise en charge de la personne âgée, la sous-commission a proposé la définition suivante de l'accompagnement et de l'aide :

« L'aide et l'accompagnement (soutien) à la vie quotidienne comprennent des prestations à destination de personnes âgées lorsqu'elles ne sont plus en mesure de répondre à leurs besoins quotidiens de manière autonome et conforme à leurs attentes en raison de leur

<sup>35</sup> Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021. (2020). *Bases légales et modifications réglementaires. Rapport thématique n°4 (4<sup>ème</sup> Rapport complémentaire du Rapport final 2020)*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/documents/25959312/25975484/Rapport+th%C3%A9matique+4+-+Bases+%C3%A9gales+sp%C3%A9cifiques+et+modifications+%C3%A9glementaires.pdf/b9085167-14d9-99a0-6df7-abaa5ad6cd32?t=1635151300604&v=1.0>.

<sup>36</sup> Service de la santé publique. (2022). *Explicatif des critères d'évaluation des inspections dans les EMS*. Canton du Valais. [www.vs.ch/documents/8841577/8882023/ANN+Critères+d'évaluation+des+inspections+dans+les+EMS.pdf/7590cfed-4bdf-aeaa-d6ce-1aa676fe6d77?t=1673612599624](https://www.vs.ch/documents/8841577/8882023/ANN+Critères+d'évaluation+des+inspections+dans+les+EMS.pdf/7590cfed-4bdf-aeaa-d6ce-1aa676fe6d77?t=1673612599624).

<sup>37</sup> À ce sujet, voir Confédération suisse. (2024). *Prestations complémentaires : le Conseil fédéral veut promouvoir le logement protégé*. <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=102450>.

environnement de vie et de leurs conditions physique, psychique, cognitive et/ou financière ».

L'accompagnement prend forme nécessairement dans les trois lieux de vie définis précédemment.

Dans le rapport « Organisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons » mandaté par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'aide à la vieillesse est définie comme étant « l'ensemble des mesures de soutien, de renforcement et d'encouragement permettant aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible chez elles et de mener une vie active et autonome »<sup>38</sup>. Cette terminologie est également utilisée dans l'art. 101bis de la Loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS)<sup>39</sup>.

Les domaines d'activité de l'aide à la vieillesse comprennent :

- 1) assistance et soutien au quotidien ;
- 2) renforcement des aptitudes physiques et intellectuelles, de l'autonomie personnelle et des contacts sociaux extérieurs ;
- 3) consultation sociale ;
- 4) information, échange, conseil et cours pour proches aidants et bénévoles ;
- 5) travail social communautaire ;
- 6) offres d'accueil temporaire pour décharger les proches aidants ;
- 7) formation continue et cours pour le personnel fournissant des prestations d'assistance et le personnel auxiliaire ;
- 8) coordination ;
- 9) information et participation ;
- 10) développement.

Cette définition exclut :

- les soins et les prestations médicales ;
- les prestations fournies lors de séjours stationnaires ;
- la garantie matérielle directe des conditions d'existence (prestations individuelles des assurances sociales, prestations complémentaires (PC) à l'AVS, allocations pour impotent, etc.) ;
- la planification et l'aménagement d'infrastructures adaptées aux personnes âgées (construction ou encouragement à la construction de logements adaptés, accessibilité des transports publics, etc.).

Cette définition prend en compte :

- le logement protégé et l'accompagnement à domicile ;
- les services de relève des proches aidants fournis par des structures de jour ou de nuit (pour autant qu'il ne s'agisse pas de soins ou de prestations médicales).

À un certain moment de leur vie, les Générations 60+ peuvent éprouver des difficultés à répondre à leurs besoins et attentes, notamment en termes de participation à la vie sociale. Les mesures d'accompagnement viennent soutenir les personnes qui éprouvent le besoin de recevoir ce soutien. Celui-ci n'interviendra pas aux mêmes périodes de vie et est fortement dépendant des ressources de chacun. Le parallèle peut ici être fait avec la thématique de la préparation à la retraite, qui sous-tend la question de la participation et de l'engagement

Ainsi, la politique vieillesse doit être en mesure d'agir pour des personnes qui souhaitent maintenir leur qualité de vie en mettant à disposition des informations, des activités et des environnements favorables. Puis les mesures d'accompagnement et d'aide interviennent selon les besoins afin de rester en santé et garder sa qualité de vie. Les soins de longue durée interviennent ensuite ou en parallèle afin de maintenir l'autonomie et la santé.

---

<sup>38</sup> Stettler, P., Egger T., Heusser, C., Liechti, L. (2020). *Organisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons. Rapport final*, in Aspects de la sécurité sociale. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA. Berne, p. 9. [https://www.buerobass.ch/fileadmin/Files/2020/BSV\\_2020\\_AltershilfeKantone\\_Bericht\\_f.pdf](https://www.buerobass.ch/fileadmin/Files/2020/BSV_2020_AltershilfeKantone_Bericht_f.pdf).

<sup>39</sup> Confédération suisse. (1946). *831.10 Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS)*. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/63/837\\_843\\_843/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/63/837_843_843/fr).

## 6.2. Planifier les besoins futurs en accompagnement et introduire de nouveaux modèles

### 6.2.1. Etat des lieux et perspectives

La mise en œuvre de l'aide, du soutien et de l'accompagnement social nécessite des ressources financières et une planification. La sous-commission a proposé d'intégrer également des indicateurs de prestations de soutien à la planification des soins de longue durée et de l'élargir à une planification de l'accompagnement. Cela aura l'avantage de documenter l'évolution des besoins en accompagnement social et de chiffrer les coûts de celui-ci. La sous-commission est pleinement consciente que le développement de l'accompagnement risque d'être limité par les budgets actuels des dépenses publiques. Elle est cependant convaincue que sa mise en œuvre est nécessaire pour faire face aux défis liés au vieillissement.

La sous-commission est partie du principe qu'une meilleure prise en compte de l'accompagnement social, de l'aide et du soutien par les pouvoirs publics était un moyen de soulager le personnel soignant et diminuer les coûts de la santé.

C'est dans ce contexte que la définition de l'accompagnement, de l'aide et du soutien à la vie quotidienne a été établie. Les mesures d'accompagnement relèvent de mesures d'activation et non de prestations d'aide. Il s'agit alors de mesures de sensibilisation, de prévention ou d'information et de conseil. Cette distinction est celle opérée dans les trois études au niveau suisse qui ont guidé les réflexions de la sous-commission, soit le Guide pour une bonne prise en charge au 3<sup>ème</sup> âge de la Fondation Paul Schiller<sup>40</sup>, l'étude du bureau d'études de politique du travail et de politiques sociales BASS (bureau BASS) sur la prise en charge intégrative mandatée par l'OFAS<sup>41</sup>, l'étude sur les besoins et coûts de l'accompagnement à domicile des seniors de la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW)<sup>42</sup>.

L'étude menée par la ZHAW qui présente une projection des coûts pour l'accompagnement à domicile relève que « Le coût de l'accompagnement à domicile est pour la plupart des cas inférieur au coût moyen de prise en charge en établissement médico-social (EMS), qui, en Suisse, s'élève à environ 859 francs par mois pour le besoin en soins le moins élevé. Le coût pour les personnes souffrant de plusieurs limitations est supérieur au coût moyen le plus élevé de la prise en charge en EMS (1117 francs par mois pour le besoin en soins le plus élevé). On peut cependant supposer qu'en tenant compte du coût total (soins, accompagnement, hôtellerie, autres frais), les dépenses pour l'accompagnement à domicile dans la plupart des cas étudiés seront moins élevées que le coût d'un séjour en EMS ou d'un accompagnement au sein d'une institution. »<sup>43</sup>. Les auteurs précisent que les coûts doivent faire l'objet d'études complémentaires pour tirer des conclusions définitives, mais les chiffres permettent de mettre en perspective les coûts d'accompagnement à domicile et les coûts d'une prise en charge en EMS.

On sait que les coûts relatifs à l'accompagnement sont généralement à charge de la personne concernée. Les coûts élevés pour certaines catégories de la population âgée représentent un frein. L'aide et l'accompagnement reposent souvent essentiellement sur l'aide informelle apportée par les proches. Ceux-ci peuvent s'épuiser à la longue ou ne sont pas toujours présents (notamment pour les personnes venant s'établir en Valais à la retraite et n'ayant pas leur famille à proximité).

Afin de bénéficier d'exemples de mise en œuvre de mesures d'aide et d'accompagnement supplémentaires en Suisse, la Commission a invité le 20 mai 2025 la Berner Fachhochschule (BFH), représentée par la Professeure Dr Regula Blaser (excusée lors de la séance) et Riccardo Pardini<sup>44</sup>,

<sup>40</sup> Knöpfel, C., Pardini, R., Heinzmann, C. (2020). *Guide pour une bonne prise en charge au troisième âge. Clarification de la terminologie et lignes directrices*. Coopération des fondations éditrices. [https://www.bienvieillir.ch/site/assets/files/1730/guide\\_bonne\\_prise\\_en\\_charge.pdf](https://www.bienvieillir.ch/site/assets/files/1730/guide_bonne_prise_en_charge.pdf).

<sup>41</sup> Stettler, P., Jäggi, J., Heusser, C., Gajta, P., Stutz, H. (2023). *Betreuung im Alter – Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle*, sur mandat de l'OFAS. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialpolitische-themen/alters-und-generationenpolitik/betreuung-im-alter.html>. [seulement en allemand].

<sup>42</sup> Meier, F., Brunner B., Lenzin, G., Heiniger, S., Carlander, M., Huber, A. (2020). *Accompagnement à domicile des seniors : besoins et coûts*. Une étude réalisée sur mandat de Pro Senectute Suisse. ZHAW. <https://www.prosenectute.ch/fr/espace-pro/Fond/etudes/accompagnement-a-domicile.html>.

<sup>43</sup> Meier, F., Brunner B., Lenzin, G., Heiniger, S., Carlander, M., Huber, A. (2020). *Accompagnement à domicile des seniors : besoins et coûts*. Une étude réalisée sur mandat de Pro Senectute Suisse. ZHAW, p. 6. <https://www.prosenectute.ch/fr/espace-pro/Fond/etudes/accompagnement-a-domicile.html>.

<sup>44</sup> Prof. Dr Regula Blaser est psychologue, chargée de cours à l'Institut de l'âge de la BFH et Riccardo Pardini est sociologue, collaborateur scientifique à l'Institut de l'âge de la BFH.

spécialistes de cette thématique. Leur intervention a permis de mieux comprendre le concept de prise en charge (ou accompagnement) et de présenter les exemples du canton de Zürich et des villes de Lucerne, Berne et Zürich. Ces trois villes proposent des services subventionnés renforçant l'accompagnement<sup>45</sup>.

### 6.2.2. Définition de catégories d'aide et d'accompagnement

Pour pouvoir intégrer des indicateurs et prestations sociales à la planification des soins de longue durée, la création de catégories d'aide et de soutien était nécessaire. Pour ce faire, les membres de la sous-commission se sont appuyés sur les rapports cités ci-dessus<sup>46</sup> et l'inventaire des prestations existantes établi par la Coordination des Générations 60+ en mars 2024.

Cinq catégories ont été retenues et pour chacune d'elles, des prestations déjà existantes ont été listées :

- information / orientation : bureaux d'information, cours et soirées de préparation à la retraite, information et orientation (accueil, bureaux, lignes téléphoniques), consultation sociale ;
- activités instrumentales de la vie quotidienne : aides pratiques au ménage et accompagnement, aides pratiques pour les transports, aides pratiques pour les repas, aides pratiques administratives, aides pratiques numériques ;
- sécurité / surveillance / prévention : systèmes d'appel d'urgence, répit des proches aidants, adaptations du logement / moyens auxiliaires / prévention des chutes, prévention ;
- promotion de la santé et intégration sociale : vie sociale (activités), lieux de vie et de rencontre, santé psychique, soutien social, alimentation, mouvement, formation, travail communautaire, animation en EMS ;
- bénévolat : gestion, encadrement et organisation du bénévolat.

Plusieurs séances ont été organisées en parallèle entre le SSP, le SAS et l'Observatoire valaisan de la santé (OVS) concernant la révision de la planification des soins de longue durée dans laquelle les indicateurs sociaux vont être intégrés. Pour des questions de faisabilité et pour démarrer la récolte des données sur les indicateurs de prise en charge sociale, neuf thèmes comprenant les catégories et sous-catégories ci-dessus et des nouvelles ont été retenus :

- consultation sociale, soutien social, aides pratiques administratives ;
- aides pratiques au ménage, prestations d'accompagnement ;
- aides pratiques au transport ;
- aides pratiques pour la livraison des repas ;
- relève à domicile et répit hors domicile ;
- adaptation du logement, moyens auxiliaires, prévention des chutes, prévention ;
- appartements protégés ;
- soutien aux proches aidants ;
- travail social en EMS (animation, accompagnement).

Pour chacune des catégories, les données existantes sont recensées et seront analysées pour chacune des révisions de la planification des soins de longue durée et des prestations sociales et pour la première fois lors de la prochaine planification mise en consultation à l'automne 2025.

## 7. Habitat

### 7.1. Attribution d'un mandat d'étude sur la thématique de l'habitat

La question du logement, que ce soit le volet de l'adaptation du logement ou des appartements à encadrement médico-social, est déjà intervenu à plusieurs reprises dans les travaux des précédentes

<sup>45</sup> Voir présentation à l'Annexe 3.

<sup>46</sup> Stettler, P., Egger T., Heusser, C., Liechti, L. (2020). *Organisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons. Rapport final*, in Aspects de la sécurité sociale. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA. Berne. – Knöpfel, C., Pardini, R., Heinzmann, C. (2020). *Guide pour une bonne prise en charge au troisième âge. Clarification de la terminologie et lignes directrices*. Coopération des fondations éditrices. – Stettler, P., Jäggi, J., Heusser, C., Gajta, P., Stutz, H. (2023). *Betreuung im Alter – Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle*, sur mandat de l'OFAS. – Meier, F., Brunner B., Lenzin, G., Heiniger, S., Carlander, M., Huber, A. (2020). *Accompagnement à domicile des seniors : besoins et coûts*. Une étude réalisée sur mandat de Pro Senectute Suisse. ZHAW.

Commissions consultatives. La mise en place de mesures soutenant l'adaptation du logement et la facilitation des déménagements vers des logements plus adaptés faisait également partie des recommandations du Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais de 2024<sup>47</sup>.

L'habitat figure parmi les priorités de la politique dédiée aux Générations 60+. Au niveau politique, le Grand Conseil a reçu un postulat (2021.12.529) demandant un soutien financier pour garantir des loyers abordables dans les appartements à encadrement social. Ce type de logement favorise le maintien à domicile des seniors et retarde l'entrée en EMS. Sur cette base, la sous-commission Habitat et Mobilité a été mandatée pour répondre à ce postulat et développer la question de l'adaptation du logement. Le DSSC souhaite élaborer un concept cantonal d'aide au logement pour les Générations 60+. Il a confié à la HEdS le soutien aux travaux de la Commission, notamment sur le développement du concept. Les questions de financement et d'évaluation économique sont traitées par la HEG de la même institution. Ce mandat s'appuie sur la loi cantonale sur les soins de longue durée, qui encourage la poursuite de la vie à domicile pour les personnes âgées.

La HEdS a remis deux rapports à la sous-commission Habitat et mobilité :

- Rapport concernant les Axes I et II.
  - Structure de conseil et de coordination pour le logement (I)
  - Adaptation du logement : concept, prestataires et aides étatiques envisageables (II)
- Rapport concernant l'Axe III. Appartement à encadrement médico-social : concept, prestataires et aides étatiques envisageables

Les résumés de ces rapports sont présentés ci-dessous. La sous-commission a complété ses travaux avec une réflexion sur la mobilité, comme support essentiel de la qualité de vie et pour le maintien à domicile.

## 7.2. Proposer des structures de conseil et de coordination pour le logement

Cette partie de l'étude visait à mieux appréhender le fonctionnement et les missions d'une telle structure<sup>48</sup> ainsi que les partenaires potentiels et les coûts estimés de mise en œuvre. La HEdS a effectué des entretiens avec le personnel de différentes structures qui proposent des offres en lien avec le logement des seniors dans le canton du Valais, en complément à l'étude de littérature sur le sujet. La HEG a ensuite effectué une analyse des coûts de mise en œuvre. Pour appréhender la dimension globale des coûts, l'option d'entretiens avec des experts du domaine a été retenue. Cette approche qualitative a permis d'explorer de manière détaillée les différentes variables influençant les coûts d'une structure de conseil et de coordination pour le logement. Parallèlement, afin d'enrichir la compréhension, une analyse quantitative a été menée en recueillant des données statistiques auprès de la structure d'accueil déjà établie dans le CMS de Sierre.

Quatre missions principales de ces nouvelles structures ont été identifiées :

- sensibilisation : informer et sensibiliser les seniors et leur entourage sur les enjeux du logement adapté et les risques liés au vieillissement (chutes, isolement...)
- information : centraliser et rendre accessible l'information sur les services, les prestataires, les droits et les aides financières ;
- accompagnement : conseiller, orienter et accompagner les personnes âgées dans leurs démarches liées au logement, y compris l'adaptation ou le changement de domicile ;
- coordination : assurer le suivi des situations et la coordination des différents prestataires impliqués dans l'adaptation du logement.

En plus de définir les missions et les tâches des structures de conseil et de coordination pour le logement, les résultats des entretiens ont permis de mettre en évidence différents points en lien avec leur pertinence, leur gestion et les normes concernant le logement des seniors. Constat est fait que de nombreuses demandes existent, mais qu'il est difficile pour les seniors de s'orienter parmi les offres actuelles, souvent dispersées et peu lisibles. Au niveau de la gestion de ces structures, plusieurs

<sup>47</sup> Rosset, J., Louviot, M., Lequet, M., Schittler, L., Pralong, M. (2024). *Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais*. Haute école et Ecole supérieure de travail social & Berner Fachhochschule. <https://www.vs.ch/documents/529400/35287493/Rapport+sur+la+situation+sociale+dans+le+canton+du+Valais.pdf/a4068dad-2d33-9deb-62a3-977f27924a88?t=1732450978396&v=1.0>.

<sup>48</sup> La notion de « structure » est ici utilisée dans un sens large étant donné que la forme finale doit encore être définie selon le prestataire qui en sera en charge.

organismes proposent déjà des conseils et sont identifiés comme partenaires potentiels (Pro Senectute Valais-Wallis, les CMS régionaux, Procap, le Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS)), chacun avec ses forces et ses limites. Enfin, les professionnels interrogés lors des entretiens relèvent que les normes actuelles de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes (normes SIA) sont parfois insuffisantes pour répondre aux besoins spécifiques des seniors (par exemple : présence de seuils ou espace insuffisant dans la salle de bain malgré le respect des normes SIA).

Afin d'être efficaces, ces structures doivent couvrir l'ensemble du territoire cantonal. Le prestataire qui en a la charge doit être neutre et sans intérêt financier, disposer de personnel formé et collaborer avec le réseau.

Les adaptations du logement améliorent la sécurité, l'indépendance et la qualité de vie des seniors, tout en réduisant le risque de chutes et de déménagement en institution. Les principaux obstacles sont d'ordre administratif (procédures complexes), financier (coût à la charge des habitants) et informationnel (difficulté à trouver des renseignements fiables). Ces structures montrent alors leur pertinence, couplées avec des mesures d'information, de sensibilisation des propriétaires et de création de fonds de soutiens financiers pour les adaptations.

Au niveau financier, l'étude d'un cas concret a été défini par la sous-commission, le calcul des charges globales étant difficile étant donné la diversité des offres existantes. Le CMS-Info de Sierre a ainsi été choisi. Il s'agit d'un bureau d'accueil situé au centre-ville. Les données statistiques concernant les demandes reçues au CMS-Info ont été récoltées pour le premier semestre 2024 afin de pouvoir ventiler les coûts en fonction de chacune d'elles. Les demandes par thèmes récurrents ont été regroupées en trois catégories principales : le domaine social, l'administration et le logement. L'analyse des données a mis en évidence qu'une structure uniquement liée au logement ne serait pas viable en raison des coûts fixes trop importants. Les conclusions du rapport montrent donc qu'il est plus judicieux financièrement d'intégrer une structure dédiée au logement dans une structure existante. Un projet pilote dans une structure existante est ainsi recommandé.

Afin de compléter l'offre en termes de logement, une deuxième partie du mandat s'est intéressé au développement de l'information spécifique aux adaptations du logement et aux soutiens financiers possibles.

### **7.3. Développer l'adaptation du logement : concept, prestataires et aides étatiques envisageables**

L'adaptation du logement est une mesure efficace permettant de poursuivre la vie à domicile et de réduire le risque de chute avec un effet positif sur les coûts de santé. L'entrée en EMS peut aussi être évitée ou du moins retardée. Une adaptation du logement nécessite une information complète sur les possibilités existantes, un conseil par des professionnels compétents dans le domaine et un accompagnement pour entreprendre les démarches. Une partie de ces tâches pourraient être remplies par les structures présentées ci-dessus. Le mandat confié à la HEdS portait alors en complément sur la création d'une brochure présentant les principales adaptations, l'établissement d'une cartographie digitale et la proposition d'un système d'aide étatique.

Dans ce but, plusieurs brochures et rapports de recherche existants dans d'autres cantons ont été analysés. La HEdS s'est aussi appuyée sur son expertise dans ce domaine, particulièrement via l'étude *Habitat Seniors*<sup>49</sup>.

Les contenus pour une brochure présentant les principales adaptations du logement ainsi que les types de logement existants ont ainsi été développés. Ces contenus ont par la suite été relus et adaptés par les membres de la sous-commission et par des ergothérapeutes des CMS. Une version imprimée est en cours de création sous l'égide des Services de la santé publique et de l'action sociale. Intitulée « Logement adapté. Bien vieillir chez soi », elle sera distribuée auprès des professionnels concernés qui pourront la distribuer aux seniors concernés. La brochure liste des conseils pratiques par pièces du

---

<sup>49</sup> Allet, L., Ludwig, C., Schorderet, C., Wüest, F. (2021). *Habitat Seniors. Adaptation du logement au grand âge (ADGA)*. Rapport scientifique. Genève : Haute Ecole de Santé & Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève. [https://www.hesge.ch/heds/sites/heds/files/inline-files/rapport\\_scientifique\\_habitat\\_seniors\\_2021\\_adapted.pdf](https://www.hesge.ch/heds/sites/heds/files/inline-files/rapport_scientifique_habitat_seniors_2021_adapted.pdf).

logement et donne des informations sur les types d'adaptation, les moyens auxiliaires ainsi que des conseils pratiques.

L'équipe de recherche a également eu pour mission de répertorier les fournisseurs de matériel, les prestataires d'évaluation du logement et les artisans spécialisés dans ce domaine. L'objectif est de développer ensuite une cartographie digitale permettant d'aider les personnes concernées et les professionnels dans leurs démarches.

Finalement, la HEG a exploré les différents moyens de financement existants afin de proposer des modèles et recommandations pour le Valais. Cela a permis de faire un état des lieux des aides financières existantes, particulièrement au travers des prestations complémentaires. En Valais, une personne senior bénéficiaire des prestations complémentaires qui souhaite adapter son logement à l'évolution de ses besoins liés à l'âge peut, sous certaines conditions, obtenir le remboursement des dépenses occasionnées par l'acquisition de moyens auxiliaires et d'appareils auxiliaires ou les travaux visant à faciliter son quotidien et son autonomie. Pour renforcer le dispositif, des suggestions générales visant à soutenir l'adaptation du logement sont énoncées par la HEG : incitation fiscale, règlement des frais sur présentation des factures, simplification des démarches, information et sensibilisation. Des outils ou programmes de financement sont ensuite à envisager :

- prêt cantonal spécial pour l'adaptation des logements ;
- programme de volontariat / service civil pour les adaptations du logement ;
- modification de la base légale pour augmenter les soutiens existants.

Le rapport met en avant l'importance de l'adaptation du logement pour le maintien à domicile des seniors en Valais. Il propose des outils concrets (brochure, cartographie digitale) et recommande la mise en place d'une aide financière pour rendre ces adaptations accessibles à tous. Ces mesures s'inscrivent dans une stratégie globale de soutien à l'autonomie et à la qualité de vie des Générations 60+. Il appartiendra ensuite aux différentes instances administratives et politiques de statuer sur ces propositions.

## **7.4. Renforcer le dispositif de logements intermédiaires**

Le vieillissement démographique valaisan se poursuit à un rythme soutenu et incite à développer différentes formes d'habitat offrant une alternative au domicile et à l'EMS. Les appartements à encadrement médico-social semblent être une solution particulièrement pertinente. Ils contribuent à retarder l'institutionnalisation en permettant aux seniors de vivre de manière autonome dans un environnement architecturalement adapté, tout en bénéficiant de prestations répondant à leurs besoins spécifiques ainsi que d'un accompagnement social.

Dans le cadre de ce rapport, le premier objectif était d'obtenir un aperçu des différents types de logements pour seniors disponibles dans plusieurs cantons de Suisse et de leur fonctionnement. Des entretiens semi-structurés ont été menés avec des représentants de la politique de logement pour seniors dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Saint-Gall et Bâle-Campagne. Les entretiens ont porté sur la nomenclature, l'offre disponible, les aspects financiers, les moyens d'information et le profil des résidents. Les cantons étudiés emploient des nomenclatures diverses pour désigner les logements pour seniors (« logements adaptés avec accompagnement » (LADA), « appartements avec encadrement » (ae), « appartements avec services », « betreutes Wohnen »). Les cantons de Neuchâtel, de Vaud et de Saint-Gall proposent une reconnaissance cantonale de certains logements, devant répondre à des critères spécifiques définis par les autorités. Dans le canton de Neuchâtel, cette reconnaissance permet un remboursement de l'accompagnement (200 CHF par mois) par les PC pour les personnes qui en bénéficient. Dans le canton de Vaud, la reconnaissance cantonale attribuée pour ces logements permet aux locataires y vivant au bénéfice des PC de recevoir une aide individuelle pour financer l'accompagnement sécurisant et social, les animations et une part des charges de l'espace communautaire. De manière générale, il est largement ressorti que l'accompagnement social jouait un rôle essentiel dans le succès de ce type d'habitat. L'information à la population passe notamment par des structures dédiées (Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO), Accueil Réseau Orientation Santé Social (AROSS)) et par des supports variés (brochures, sites web, forums). Les résidents sont souvent des seniors de plus de 80 ans, souhaitant maintenir leur indépendance dans un cadre de vie sécurisant.

Le deuxième objectif était d'obtenir un aperçu des différents types de logements pour seniors disponibles en Valais. Des entretiens ont été menés avec les personnes responsables de la Fondation Silène, des logements Sans Obstacles de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPVAL), des appartements Tertianum Les Sources et des appartements Domino. Des questions ont été posées sur le fonctionnement de ces structures, les prestations à disposition des résidents, le profil des résidents et les aspects financiers. L'ensemble des appartements propose aux seniors des logements adaptés où la sécurité, la convivialité et l'accompagnement sont au cœur du concept. La Fondation Silène dispose d'un foyer ouvert à la fois aux résidents des appartements à encadrement médico-social et aux habitants de la région. Celui-ci est ouvert cinq jours par semaine et différentes activités y sont proposées. La CPVAL a notamment misé sur l'adaptabilité architecturale (label « Sans Obstacles »). De plus, une application mobile est utilisée pour assurer la sécurité des résidents, communiquer avec eux et leur permettre de réserver différentes prestations, et un concierge est présent sur le site chaque semaine. Tertianum Les Sources propose un cadre sécurisé, incluant des prestations variées (restauration, animations, soins) disponibles à la carte. Des animations sont proposées deux fois par semaine aux locataires. Enfin, les appartements Domino se caractérisent par une vie en colocation, avec une présence quotidienne d'auxiliaires de santé et des moments de « commun » qui favorisent la convivialité. De plus, une animation hebdomadaire est assurée par une assistante socio-éducative et un animateur.

Le troisième objectif était d'évaluer l'impact financier de différents modèles, avec plusieurs variantes et estimation des coûts de chaque variante. A la suite d'une séance en décembre 2024 avec le SAS, le SSP et la CCCVS, il a été décidé de focaliser les recherches sur des données réelles fournies par la CCCVS, ceci afin de faire des simulations les plus réalistes possibles avec les chiffres à disposition.

Finalement, le quatrième objectif était d'élaborer des recommandations pour le canton du Valais, sur les bases des modèles cantonaux et valaisans étudiés. Douze recommandations ont été formulées pour soutenir le développement d'une offre cohérente et durable d'appartements à encadrement médico-social en Valais: développer l'offre en appartements à encadrement médico-social, tenir compte des spécificités régionales et impliquer les communes dans le développement de l'offre, privilégier la proximité et l'équilibre territorial dans l'offre de logements, concevoir des logements modulables et adaptés aux besoins des seniors, mettre la personne et son projet de vie au centre, assurer une offre de prestations flexibles, mettre en place un accompagnement social structuré, établir une vue d'ensemble de l'offre existante, préciser les limites du logement encadré et organiser des relais vers l'EMS ou les structures spécialisées, instaurer une reconnaissance cantonale pour garantir un standard de qualité, soutenir le maintien à domicile comme alternative complémentaire, assurer une communication optimale. Ces recommandations visent à répondre aux défis du vieillissement en Valais en proposant un modèle souple, inclusif et territorialement équilibré, reposant sur une offre adaptée aux besoins évolutifs des seniors. Elles devront par ailleurs prendre en compte et s'inspirer de la récente révision de la réglementation PC qui entrera en vigueur dans les mois à venir<sup>50</sup>. Cette révision vise d'une part, à introduire l'indemnisation de nouvelles prestations d'aide et d'assistance à domicile liée au logement protégé dans la cadre des PC et, d'autre part, à harmoniser entre les cantons les prestations déjà proposées actuellement.

---

<sup>50</sup> Voir L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. (2024). *Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile)*. Modification. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20240070>.

## 8. Recommandations et actions à mettre en œuvre

Ces recommandations ont pour objectif de maintenir autant que possible l'autonomie des seniors en s'appuyant sur les piliers préalablement déterminés par la Commission : participation à la vie sociale, prévention et préparation à la retraite, accès à l'information, soutien à la mobilité, adaptation du logement et développement des logements intermédiaires.

Dans le cadre des travaux et réflexions des sous-commissions et dans les rapports établis par la HEdS et la HEG (HES-SO Valais/Wallis), plusieurs principes sont relevés. Ceux-ci sont transversaux aux recommandations proposées et doivent être considérés comme des orientations à privilégier dans la mise en œuvre des actions de la politique des Générations 60+ :

- placer la personne au centre des dispositifs et soutenir l'autodétermination autant que possible ;
- considérer les ressources et la participation des Générations 60+. Ils ne sont pas que des coûts et doivent être intégrés et mobilisés autant que possible dans la mise en œuvre des dispositifs ;
- soutenir le maintien à domicile et l'autonomie ;
- assurer l'accès à l'information par une communication optimale et des mesures visant à favoriser l'acquisition des informations ;
- renforcer le monitoring et la récolte des données pertinentes sur les questions et enjeux concernant les seniors. Pour cela, s'appuyer aussi sur le Rapport thématique 2 « Diagnostic cantonal et outils de recueil de données locales » de la Commission consultative personnes âgées 2018-2021 ;
- tenir compte des spécificités locales et impliquer les communes et régions dans la mise en œuvre des dispositifs.

Ces différentes dimensions de la qualité de vie des Générations 60+ doivent être renforcés de manière cohérente, transversale et interdisciplinaire.

Pour rappel, d'autres recommandations plus anciennes sont aussi à considérer mais n'ont pas pu être traitées dans le détail par cette Commission. Elles se trouvent à l'annexe 2.

Dans la mise en œuvre des mesures et actions présentées ci-dessous, l'application la modification de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (LPC)<sup>51</sup> proposant des prestations d'aide et d'assistance pour les personnes à domicile et adapter la législation et les pratiques en Valais devra être prise en compte. Cette modification de la loi acceptée en juin 2025 et voulue par le Conseil fédéral vise à instaurer un forfait pour les bénéficiaires des PC permettant de couvrir les frais de prestations d'aide et assistance (supplément pour la location d'un logement adapté aux personnes âgées, remboursement des frais liés à l'adaptation du logement, système d'appel d'urgence, aide au ménage, service de repas, service de transport et accompagnement).

---

<sup>51</sup> Voir L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. (2024). *Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.* <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20240070>.

## 8.1.Favoriser la participation à la vie sociale, quel que soit le lieu de vie et en lien avec le degré d'autonomie

<p>Développer des structures d'action socioculturelle et des activités en faveur des seniors au niveau local</p>	<p>Objectif : les seniors ont non seulement à disposition des offres leur permettant de participer à la vie sociale selon leurs besoins mais bénéficient aussi des moyens pour y accéder et les connaître au niveau local. Les communes sont encouragées à créer un axe seniors. Le développement de l'action socioculturelle auprès des seniors présente des spécificités au même titre que pour la jeunesse. La prise en compte de ces différents publics permet de renforcer l'intergénérationnel et la cohésion sociale.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer les communes sur les modèles existants permettant de soutenir la participation à la vie sociale. Le site de la Coordination des Générations 60+ peut être mobilisé pour proposer des bonnes pratiques et mettre en lien avec les structures existantes. Les modèles existants peuvent présenter le rattachement à des structures socioculturelles existantes ou le rattachement à une commune voisine.</li> <li>▪ Proposer des personnes référentes de la vie sociale dans les appartements à encadrement médico-social</li> <li>▪ Renforcer les services d'animation dans les EMS (voir recommandation suivante).</li> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> <li>▪ Lors de la mise en place d'événements, porter une attention particulière à la dimension de la mobilité et de l'accès physique.</li> </ul>
<p>Renforcer l'animation en EMS, développement de l'animation socioculturelle en EMS</p>	<p>Objectif : les résidents des EMS bénéficient d'un accompagnement social professionnel favorisant leur qualité de vie et assurant leur participation citoyenne, leur intégration dans la vie sociale, y compris en-dehors de l'EMS.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation<sup>52</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une dotation minimale en personnel formé. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre le personnel de niveau HES et le personnel d'accompagnement (assistant socio-éducatif, par exemple).</li> <li>▪ Créer un service d'animation indépendant des soins et du service hôtelier dans chaque EMS</li> </ul>
<p>Développer les prestations d'accompagnement social</p>	<p>Objectif : soutenir les personnes nécessitant un accompagnement pour assurer leur qualité de vie au travers de la participation à la vie sociale.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p>

<sup>52</sup> Ces propositions sont reprises de la précédente Commission consultative. Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021. (2020). *Bases légales et modifications réglementaires. Rapport thématique n°4 (4<sup>ème</sup> Rapport complémentaire du Rapport final 2020)*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/documents/25959312/25975484/Rapport+th%C3%A9matique+4+-+Bases+l%C3%A9gales+sp%C3%A9cifiques+et+modifications+r%C3%A9glementaires.pdf/b9085167-14d9-99a0-6df7-abaa5ad6cd32?t=1635151300604&v=1.0>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre la mise en œuvre la modification de la LPC<sup>53</sup> proposant des prestations d'aide et d'assistance pour les personnes à domicile et adapter la législation et les pratiques en Valais.</li> <li>▪ Mettre en œuvre l'accompagnement social sur la base des orientations prises dans le cadre de la Stratégie santé-social des Générations 60+.</li> <li>▪ Poursuivre la mise en œuvre d'un outil de planification des prestations sociales d'accompagnement. La sous-commission a déjà contribué à cette recommandation en proposant des catégories pour la nouvelle planification des soins de longue durée et des prestations sociales mise en consultation en automne 2025. La récolte des données concernant ces prestations doit être améliorée afin d'assurer le monitoring et l'évolution.</li> <li>▪ Chiffrer les coûts relatifs à l'accompagnement social et au renforcement des mesures d'aide pour les années à venir</li> <li>▪ Communiquer sur la plus-value de la mise en œuvre de mesures supplémentaires d'aide et d'accompagnement afin d'en assurer le financement à l'avenir.</li> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> </ul>
--	--

## 8.2. Renforcer l'accès à l'information et aux dispositifs de soutien existants ou pas

<p>Mettre en place des bureaux d'orientation et d'accompagnement social de proximité pour les seniors</p>	<p>Objectif : Il s'agit d'un moyen de pouvoir anticiper les questions qui touchent à la vieillesse, un moyen contre le non-recours aux prestations sociales, ainsi qu'un moyen de favoriser les transitions de vie. À 55 ans, 65 ou 70 ans, il est possible de s'adresser à un même bureau dans sa région, ce qui facilite l'accès à l'information. Le besoin a été constaté par les seniors mais peut concerner la population dans son ensemble. La recherche de littérature menée par le SAS sur les bureaux existants en Suisse romande, la structure du BRIC seniors ainsi que le CMS-Info Sierre sont des exemples à investiguer.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'appuyer sur les structures existantes afin d'éviter de proposer une nouvelle structure qui pourrait amener de la complexité. Prendre en compte pour cela le réseau local et les bonnes pratiques déjà existantes.</li> <li>▪ Collaborer avec les structures existantes, particulièrement les bureaux communaux, afin de faciliter l'accès aux prestations et orienter les bénéficiaires.</li> <li>▪ Proposer un accompagnement en plus de l'orientation et du conseil. Les personnes qui s'adressent à ce type de structure doivent pouvoir repartir avec la réponse à leurs questions ou avec un rendez-vous dans les structures ad hoc.</li> </ul>
---	---

<sup>53</sup> Voir L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. (2024). *Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.* <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20240070>.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> </ul>
Etablir des recommandations pour des modèles de diffusion d'informations ciblées pour la population senior	<p>Objectif : améliorer la communication et soutenir les prestataires en ce sens. Plusieurs niveaux d'accès à l'information existent, il est nécessaire d'être actifs sur ces différents niveaux et canaux pour assurer l'accès à l'information.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur la base du tableau de conceptualisation de l'accès à l'information présenté ci-dessus<sup>54</sup>, la Coordination des Générations 60+ propose des recommandations pour les prestataires, y compris les communes. Ces recommandations, qui peuvent prendre la forme d'un guide, présenteraient les différents vecteurs de communication à prendre en compte, des recommandations sur le graphisme et la typologie, le langage, etc.</li> <li>▪ Un point sur le ciblage des informations devra aussi être intégré. Quand les informations essentielles sont transmises, il faut éventuellement plusieurs informations spécifiques en fonction de l'âge, de la situation personnelle et également des cours de remise à niveau pour les personnes d'un âge avancé (cf. processus de préparation à la retraite).</li> <li>▪ Intégrer des exemples concrets en prenant appui sur des communications existantes.</li> </ul>
Nommer des personnes de référence seniors au niveau local	<p>Objectif : sensibiliser les communes à nommer des personnes de référence pour les seniors sur leur territoire. Souvent, les habitants et les commerçants ne savent pas à qui s'adresser dans la commune quand ils ont des questions sur les personnes âgées.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'appuyer sur les structures existantes et faire un état des lieux au niveau local.</li> <li>▪ Développer un argumentaire permettant d'appréhender la plus-value de ce type de fonction.</li> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> </ul>
Mener une enquête sur le degré de connaissance des prestations existantes	<p>Objectif : Il s'agit d'une auto-mesure de la littératie et du degré de connaissance de l'information concernant les prestations existantes (indice de littératie). Pour cette évaluation, il s'agira de mesurer la connaissance de ce qui existe (avec par exemple un test assez facile de vrai/faux), en plus des préférences en termes d'informations (préférence pour le papier, internet, etc.). Cela permettra de déterminer les difficultés d'accès à l'information et les prestations nécessitant une information particulière.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p>

<sup>54</sup> Voir 4.2.1Etat des lieux et perspectives, en page 9.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cette enquête peut s'inspirer de l'étude menée par l'OVS sur mandat du SSP en 2019 portant sur la perception du système de santé par les seniors en Valais<sup>55</sup>. Plusieurs études concernant la mesure de la littératie en santé ont déjà été développées<sup>56</sup> et peuvent inspirer une enquête sur le degré de littératie et de connaissance des prestations existantes.</li> </ul>
--	--

### 8.3. Renforcer la prévention, la formation et la préparation à la retraite

Promouvoir un processus de préparation à la retraite	<p>Objectif : La préparation à la retraite est à considérer comme un processus qui peut commencer à 45 ans concernant les aspects financiers et perdure jusqu'aux premières années après la prise de la retraite. L'objectif est de considérer les différentes étapes de préparation comme un processus global à anticiper et à faire perdurer afin d'assurer aux seniors une meilleure qualité de vie et la participation à la société. Il s'agit d'un modèle dynamique avec plusieurs étapes : informations générales et finances, préparation à la prise de la retraite, entrée en retraite, rafraichissement et poursuite de l'acquisition de connaissances.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. L'Etat et les partenaires adaptent leur communication en faisant la promotion de ce processus auprès de la population.</li> <li>▪ Les communes sont parties prenantes de ce processus et sont encouragées à proposer des rencontres des nouveaux retraités. Des modèles de rencontres sont présentés sur le site internet de la Coordination des Générations 60+.</li> <li>▪ Les entreprises sont également parties prenantes et sont encouragées à proposer à leurs collaborateurs des cours de préparation à la retraite dès l'âge de 50 ans. Elles peuvent alors contribuer à renforcer les ressources de leurs collaborateurs et collaboratrices pour passer ce cap allant de la vie professionnelle à la vie post-professionnelle. Cela renforce l'image de l'entreprise et la motivation des collaborateurs et collaboratrices.</li> <li>▪ Dans ces différentes étapes du processus, l'implication de seniors pour transmettre leurs expériences est à privilégier.</li> </ul>
Adapter les offres de formation au besoin du public cible	<p>Objectif : Lors de l'élaboration des offres de formation, des cours, ateliers, conférences, une attention particulière doit être portée aux publics à risque de présenter des vulnérabilités. La formation est donc ici entendue dans un sens large et ne correspond pas aux standards de « formation continue ». Ces prestations de proximité et adaptées permettent aux seniors de se former, d'acquérir de nouvelles connaissances ou compétences, de se tenir informés sur les sujets qui les concernent.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p>

<sup>55</sup> Observatoire Valaisan de la Santé. (2019). OVS – Perception du système de santé par les seniors en Valais. [www.ovs.ch/fr/entete-de-page/actualite/id-8332-ovs-perception-du-systeme-de-sante-par-les-seniors-en-valais/](http://www.ovs.ch/fr/entete-de-page/actualite/id-8332-ovs-perception-du-systeme-de-sante-par-les-seniors-en-valais/).

<sup>56</sup> Voir notamment De Gani, S. M., Jaks, R., Bieri, U., Kocher, J. Ph. (2021). *Health literacy survey Schweiz 2019-2021*, Schlussbericht im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit BAG. Zürich, Careum Stiftung. <https://www.migesplus.ch/en/publications/health-literacy-survey-schweiz-2019-2021>. [seulement en allemand].



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Co-construire les offres de formation avec les seniors et les faire participer comme intervenants</li> <li>▪ Utiliser les ressources existantes et mobiliser les structures locales comme les actions socioculturelles.</li> <li>▪ Adapter les formats selon le type de prestation</li> <li>▪ Promouvoir autant que possible la liberté de choix, la gratuité et la libre adhésion</li> <li>▪ En amont de l'organisation des offres de formation, mener une réflexion sur les publics cibles</li> <li>▪ Mettre à disposition une plateforme recensant les offres existantes.</li> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> <li>▪ Lors de la mise en place des formations, porter une attention particulière à la dimension de la mobilité et de l'accès physique.</li> </ul>
<p>Organiser des événements de sensibilisation / prévention</p>	<p>Objectif : informer les seniors sur les prestations disponibles et renforcer leur santé et qualité de vie. Les communes (ou régions) en collaboration avec les prestataires ou l'Etat du Valais proposent des événements thématiques informant la population sur les ressources à disposition.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre appui sur les projets déjà existants, pouvant être multipliés. Le projet pilote d'Alzheimer Valais-Walis à Viège sensibilise par exemple les coiffeurs, la police, etc. afin qu'ils puissent orienter les personnes concernées vers le bon service au bon moment. Martigny a également proposé un projet de ce type. La commune de Riddes, par son service d'action socioculturelle, a mis sur pied un projet visant à lutter et sensibiliser contre la solitude des personnes âgées.</li> <li>▪ Les cafés-rencontres organisés dans les communes servent d'exemples.</li> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> <li>▪ Lors de la mise en place de ces événements, porter une attention particulière à la dimension de la mobilité et de l'accès physique.</li> </ul>

#### 8.4.Soutenir le développement des appartements à encadrement médico-social et les possibilités d'adaptation des logements

<p>Proposer un modèle de structure de conseil en matière de logement et</p>	<p>Objectif : définir le modèle le plus adéquat de structure d'aide en matière de logement. Ces structures ont comme objectifs d'informer sur les services et prestataires existants, faciliter l'accès aux droits et aux aides financières, conseiller et orienter les personnes âgées et leurs familles, et sensibiliser aux thématiques des risques liés au vieillissement (chutes, isolement, etc.). Elles devront également suivre les situations et coordonner les prestataires pour les adaptations du logement.</p>
---	---



mettre en place un projet pilote	<p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir le ou les partenaires de terrain existant pouvant assurer la mission sur la base des critères définis dans le rapport de la HEdS.</li> <li>▪ Définir les missions du projet pilote permettant de mieux définir les contours de ce type de structure.</li> <li>▪ Former le personnel dédié</li> <li>▪ Communiquer sur l'offre existante et développer les outils de communication, prenant en compte les principes relevés par la sous-commission Accès à l'information.</li> <li>▪ Évaluer les résultats du projet pilote et, selon les résultats, multiplier le projet afin de couvrir le territoire valaisan.</li> </ul>
Diffuser la brochure sur l'adaptation du logement	<p>Objectif : informer la population sur les possibilités d'adaptation et promouvoir ces adaptations afin d'assurer la sécurité à domicile.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser la diffusion auprès des professionnels concernés par le sujet.</li> <li>▪ Proposer la brochure lors des événements réunissant des professionnels et/ou des seniors.</li> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> </ul>
Créer un fonds destiné à soutenir financièrement les adaptations du logement	<p>Objectif : apporter un soutien aux seniors devant adapter le logement. Le vieillissement à domicile permettrait de diminuer le nombre d'hospitalisations liées aux chutes et les placements en institution qui peuvent engendrer des coûts très élevés et péjorent la qualité de vie. Plusieurs pistes ont été explorées parmi lesquelles des choix stratégiques doivent être effectués.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étudier de manière approfondie les propositions émises dans le rapport de la Haute école de santé et Haute école de gestion : incitation fiscale, règlement des frais sur présentation des factures, simplification des procédures administratives, information et sensibilisation, prêt cantonal, recours au service civil.</li> <li>▪ Suivre la mise en œuvre la modification de la LPC<sup>57</sup> proposant des prestations d'aide et d'assistance pour les personnes à domicile et adapter la législation et les pratiques en Valais.</li> <li>▪ Étudier la nécessité de modifier les bases légales afin d'apporter un soutien financier aux adaptations du logement.</li> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> </ul>

<sup>57</sup> Voir L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. (2024). *Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile)*. Modification. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20240070>.



<p>Valider et compléter la cartographie des partenaires et évaluer sa mise en ligne</p>	<p>Objectif : proposer aux professionnels et aux seniors une base d'information sur les prestataires existants pour effectuer les adaptations du logement. La poursuite du développement de cette cartographie en ligne s'effectuera conjointement avec la mise en place des structures en matière de logement.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider les prestataires envisagés pouvant figurer sur la cartographie.</li> <li>▪ Attribuer un mandat de développement et mise à jour au prestataire en charge de la structure de conseil en matière de logement.</li> </ul>
<p>Soutenir le développement des appartements à encadrement médico-social</p>	<p>Objectif : assurer pour les années à venir une offre de logement suffisante et adaptée aux besoins, s'inscrivant ainsi dans la politique de maintien à domicile. Ce développement est une réponse au postulat « 2021.12.529 Un véritable soutien aux appartements à encadrement médico-social ».</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur la base de l'étude menée par la HEdS en collaboration avec la HEG, déterminer le ou les modèles à privilégier en Valais. Plusieurs modèles ont été investigués et les recommandations suivantes sont proposées pour ce développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diversifier les formes d'habitat proposées afin de répondre aux besoins et préférences individuels des seniors : cela peut inclure des appartements classiques, des colocations, des logements intergénérationnels, ou encore des unités intégrées à des EMS.</li> <li>○ Privilégier la proximité et l'équilibre territorial dans l'offre de logements</li> <li>○ Concevoir des logements modulables et adaptés aux besoins des seniors</li> <li>○ Assurer une offre de prestations flexibles</li> <li>○ Proposer un dispositif favorisant l'intégration dans la vie sociale</li> <li>○ Etablir une vue d'ensemble de l'offre existante</li> <li>○ Préciser les limites du logement encadré et organiser des relais vers l'EMS ou les structures spécialisées</li> <li>○ Instaurer une reconnaissance cantonale pour garantir un standard de qualité</li> </ul> </li> <li>▪ Prendre en compte les résultats de l'étude précitée afin de déterminer les aides financières nécessaires et plausibles</li> <li>▪ Adapter, si nécessaire, le cadre législatif actuel afin d'assurer le développement et le soutien financier de ces structures de logement.</li> <li>▪ Etablir un concept de communication prenant en compte les dimensions de l'accès à l'information et adapté aux publics cibles. Informer des prestations existantes lors des différentes étapes du processus de préparation à la retraite.</li> <li>▪ Suivre la mise en œuvre la modification de la LPC<sup>58</sup> proposant des prestations d'aide et d'assistance pour les personnes à domicile et adapter la législation et les pratiques en Valais.</li> </ul>

<sup>58</sup> Voir L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. (2024). *Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification.* <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20240070>.



## 8.5. Développer la mobilité adaptée aux personnes âgées

<p>Mettre en place un concept sur la mobilité et les transports</p>	<p>Objectif : garantir à toute personne âgée résidant en Valais, un accès facilité et soutenu à des moyens de transport adaptés à ses besoins. Il s'agit de permettre à ces personnes de continuer à participer à la vie sociale, d'accéder aux soins, aux commerces ou aux activités culturelles, en retardant ainsi la perte d'autonomie et l'entrée en institution. La mobilité et l'accessibilité ne s'arrêtent pas au logement, il est essentiel de développer également la mobilité dans l'environnement qui entoure celui-ci, en garantissant l'accessibilité physique dans l'espace public (aménagement du territoire), l'accessibilité physique autour et dans le bâtiment, ainsi que l'accessibilité financière, administrative et légale<sup>59</sup>. En ce sens, une politique des transports doit être effectuée en complément au développement des appartements à encadrement médico-social. Ajouté à cela, de plus en plus de services de transports privés se développent. Cette politique cantonale pourrait participer à poser un cadre permettant de garantir la qualité de ces services.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encourager les administrations communales à effectuer des démarches diagnostics dans leur commune. Les communes peuvent utiliser les outils existants développés par la précédente Commission consultative ou solliciter des prestataires spécialisés dans le domaine. Elles peuvent en outre solliciter un soutien financier de l'Etat ;</li> <li>▪ Développer une politique cantonale de la mobilité inclusive des personnes âgées aux différentes étapes de la vie (selon le degré d'autonomie)</li> <li>▪ Mettre en place un système de chèques mobilité, à disposition des personnes de plus de 65 ans vivant à domicile, qui permettraient de financer la totalité ou une partie de trajets en taxis, services de transports bénévoles, transports publics ou services de transport à la demande ;</li> <li>▪ La mise en place d'une coordination des services de transport bénévoles, afin de soutenir les structures bénévoles déjà actives et de combler les lacunes d'offre ;</li> <li>▪ Déployer des services de transport public souple ou à la demande dans les régions faiblement desservies ;</li> <li>▪ Inscrire de manière explicite des besoins de mobilité des personnes âgées dans les instruments cantonaux de planification, en particulier le plan directeur cantonal, les plans mobilité régionaux et les conventions avec les opérateurs de transport, concernant la modernisation des arrêts (accessibilité, éclairages, bancs), l'adéquation des horaires aux rythmes des seniors, ainsi que le développement de supports d'information accessibles (papier et numérique, hotline téléphonique, accompagnement).</li> </ul>
<p>Proposition de modification de la loi, en complément à la LHand</p>	<p>Objectif : pour garantir la mise en œuvre durable d'une politique cantonale de la mobilité inclusive des personnes âgées, il est nécessaire d'inscrire ses principes dans un cadre législatif clair. Celui-ci agirait de manière complémentaire à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand)<sup>60</sup>, qui régit principalement les éléments d'infrastructures. Cette base</p>

<sup>59</sup> Voir Commission Habitat Seniors, Plateforme du réseau seniors Genève. (2024). *Accessibilité(s) seniors à Genève : Plus que la norme*. [https://www.plateformeseniors.ch/wp-content/uploads/2024/09/CHS-Accessibilites-seniors\\_2024.pdf](https://www.plateformeseniors.ch/wp-content/uploads/2024/09/CHS-Accessibilites-seniors_2024.pdf).

<sup>60</sup> Confédération suisse. (2002). *151.3 Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand)*. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr>.



	<p>législative permettrait également de soutenir les prestations liées à l'accompagnement, qui est une composante essentielle du maintien de la mobilité.</p> <p>Axes d'intervention et mesures pour la mise en œuvre de la recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intégrer dans la Loi sur les soins de longue durée (LSLD – RS/VS 805.1)<sup>61</sup> : par exemple, ajouter un article destiné au soutien à la mobilité dans le cadre du maintien à domicile ; ou</li><li>▪ Intégrer dans la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS – RS/VS 850.1)<sup>62</sup> : par exemple, ajouter un article destiné à soutenir les prestations favorisant la mobilité individuelle ou collective de la population en situation de vulnérabilité.</li><li>▪ Suivre la mise en œuvre la modification de la LPC<sup>63</sup> proposant des prestations d'aide et d'assistance pour les personnes à domicile et adapter la législation et les pratiques en Valais.</li></ul>
--	--

<sup>61</sup> Canton du Valais. (2011). *RS 805.1 – Loi sur les soins de longue durée (LSLD)*. [https://lex.vs.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/805.1](https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/805.1).

<sup>62</sup> Canton du Valais. (2020). *RS 850.1 – Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS)*. [https://lex.vs.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/850.1](https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/850.1).

<sup>63</sup> Voir L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. (2024). *Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification*. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20240070>.



## 9. Conclusion

Face aux enjeux du vieillissement démographique, la quatrième Commission consultative pour le développement de la politique des Générations 60+ du canton du Valais s'est livrée à une analyse des besoins, ressources et perspectives d'avenir pour les seniors, partant des quatre thématiques, ou enjeux, souhaités par son premier Président. Ce rapport démontre la nécessité d'une politique cohérente, transversale et innovante, capable d'anticiper des défis majeurs tout en valorisant la contribution significative des Générations 60+ à la société.

### **Maintien à domicile : priorité majeure et modifications structurelles**

Le maintien à domicile s'impose comme un souhait des personnes âgées, permettant la préservation d'un cadre de vie familial, ainsi que le maintien du lien social et de l'autonomie. Pour répondre à ce souhait et face au manque de places en EMS ainsi que d'une offre encore incomplète en solutions intermédiaires, le rapport souligne la nécessité des points suivants.

- Développer les appartements à encadrement médico-social, en prenant appui sur les recommandations de l'étude menée par la HEdS et la HEG, recommandations inspirées notamment par d'autres cantons. Ces solutions permettent de conjuguer autonomie, sécurité et soutien, de retarder l'entrée en institution et de répondre à une demande grandissante, surtout chez les 80 ans et plus.
- Renforcer l'aide à domicile, en professionnalisant et élargissant l'offre de prestations (accompagnement, aides au quotidien, dispositifs numériques d'alerte) et en soutenant l'action des proches aidants, souvent essentiels mais vulnérables à l'épuisement.
- Adapter les logements : le rapport insiste sur l'importance de l'information et de soutiens pratiques et administratifs à apporter aux seniors. La création de structures de conseil et de coordination et les mesures de communication comme une cartographie digitale des professionnels et la diffusion de la brochure présentant les adaptations possibles sont des mesures à mettre en place.

Par la diversification des modalités d'hébergement, l'investissement dans l'adaptation des logements, et une politique de mobilité accessible et innovante, la société peut accorder à chacun la possibilité de vieillir dans la dignité et le choix.

### **Prévention, formation et participation : piliers d'une approche globale**

La prévention occupe une place centrale dans l'accompagnement au vieillissement, allant bien au-delà des seules dimensions médicales. La Commission a développé les points suivants.

- La prévention et la sensibilisation : ateliers, conseils personnalisés, soutien moral sont à systématiser. Des actions ciblées peuvent réduire les situations d'isolement, d'épuisement et de non-recours aux prestations.
- La préparation à la retraite est redéfinie : c'est un processus continu démarré dès la quarantaine jusqu'après le passage à la retraite. La généralisation de la diffusion d'informations financières, sociales et de santé, les rencontres intergénérationnelles et les moments d'échanges collectifs, indispensables pour anticiper et s'adapter à cette transition de vie sont autant de mesures favorables.
- L'accès à la formation est un levier pour entretenir la curiosité, renforcer l'autonomie et permettre une pleine participation citoyenne. Les chiffres démontrent que, malgré ses bienfaits, peu d'investissements sont consentis pour la formation des 65+, alors qu'elle contribue à la santé globale, à l'engagement social et au bien-être.

Dans cette logique, la politique senior doit intégrer une offre diversifiée : séminaires, ateliers, activités collectives de courte durée, etc., adaptés à la diversité et à la vulnérabilité de certains publics (personnes issues de la migration, femmes avec parcours professionnel discontinu, seniors isolés...). Pour mettre en œuvre ces offres, il est nécessaire de s'appuyer sur les structures existantes, l'action socioculturelle et les démarches déjà entreprises dans les communes.

### **Accès à l'information et lutte contre le non-recours : un enjeu d'équité**

La littératie et l'accès facilité à l'information sont des conditions de base pour assurer l'accès aux droits, la qualité de vie et l'inclusion. Plusieurs pistes sont proposées par la Commission.

- La nécessité de rendre plus lisibles et accessibles les offres existantes, en tenant compte de la fracture numérique et de la complexité du paysage institutionnel.

- La mise en place de structures d'accueil et d'orientation locales, reconnues pour leur efficacité. À cela s'ajoute le rôle crucial de personnes de référence et de délégués seniors dans chaque commune.
- L'importance de guides de bonnes pratiques pour les professionnels, une communication claire, multimodale, et l'intégration de points d'accueil physiques pour éviter que les seniors les plus vulnérables ne soient exclus des dispositifs.

Le rapport rappelle également que l'amélioration de l'accès à l'information est un rempart contre le non-recours ou le recours tardif aux prestations, phénomènes générateurs d'inégalités, de précarité et d'isolement.

### **Vie sociale, logement et mobilité : garantir l'inclusion et la cohésion**

La participation sociale et l'intégration à la vie communautaire soutiennent la santé autant que la qualité de vie. La Commission recommande les développements suivants.

- Développer l'action socioculturelle : les activités organisées en EMS, dans les appartements à encadrement médico-social ou à domicile sont de puissants leviers pour lutter contre l'isolement.
- Investir dans le bénévolat et l'engagement communautaire, moteurs de solidarité intergénérationnelle et de « projets de vie » signifiants pour les seniors.
- Soutenir la mobilité, un facteur clé pour permettre à chacun de continuer à participer à la vie sociale, accéder aux soins et aux loisirs. Des dispositifs inspirants (transports à la demande, accompagnement bénévole, aides financières pour le transport) ont prouvé leur efficacité dans d'autres cantons.

L'adaptation des logements, la mise en place de services d'accompagnement dans tous les types de lieux de vie et la lutte contre la fracture territoriale par l'innovation en transport ont été identifiées comme des axes stratégiques. La mobilité ne doit jamais être un frein à l'inclusion – elle mérite une attention prioritaire dans un canton marqué par la diversité géographique et sociale.

### **Vers une société du bien-vieillir : opportunités et responsabilités**

La 4<sup>e</sup> Commission consultative a rappelé que les aînés ne sont pas uniquement des bénéficiaires passifs de dispositifs : ils sont porteurs de ressources, d'énergie et de solidarité essentielles à la société. La politique des Générations 60+ doit s'adapter en ce sens.

- Équilibrer soutien, autonomie et valorisation de la participation citoyenne.
- Reconnaître l'hétérogénéité des 60+ et adapter l'ensemble des offres à cette pluralité.
- Sensibiliser la société pour que le vieillissement devienne un enjeu collectif, partagé et anticipé.

Ce rapport offre une feuille de route pour la poursuite d'une politique ambitieuse et ajustée, qui conjugue développement du maintien à domicile, investissement dans la prévention, accès universel à l'information, participation active et adaptation du cadre de vie. Il revient désormais, aux institutions, collectivités, proches et aux seniors eux-mêmes, de s'engager résolument dans ce projet de société du bien-vieillir.

## 10. Références bibliographiques

Allet, L., Ludwig, C., Schorderet, C., Wüest, F. (2021). *Habitat Seniors. Adaptation du logement au grand âge (ADGA)*. Rapport scientifique. Genève : Haute Ecole de Santé & Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève. [https://www.hesge.ch/heds/sites/heds/files/inline-files/rapport\\_scientifique\\_habitat\\_seniors\\_2021\\_adapted.pdf](https://www.hesge.ch/heds/sites/heds/files/inline-files/rapport_scientifique_habitat_seniors_2021_adapted.pdf).

AvantAge. (s. d.). <https://www.programme-avantage.ch/>.

AVASAD. (2022). *Communiqué – Une étude d'envergure pour construire, avec les seniors, leur maintien à domicile de demain*. <http://www.cms-vaud.ch/communiqué-une-etude-denvergure-pour-construire-avec-les-seniors-leur-maintien-a-domicile-de-demain/>.

BRIC Seniors. (s. d.). <https://bric-seniors.ch/>.

Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées BFEH. (s. d.). *Thème prioritaire « Inclusion numérique et prestations accessibles »*. Confédération suisse. <https://www.ebgb.admin.ch/fr/theme-principal-inclusion-numerique-et-prestations-accessibles>.

Canton du Valais. (2017). *Directives du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture concernant l'autorisation d'exploiter un établissement médico-social (EMS)*. [https://www.vs.ch/documents/8841577/8882023/1-Directives+EMS+-+autorisation+exploiter\\_2023.pdf/eb13a220-8b2b-4956-b47b-eeb0db8caef7?t=1727782269601](https://www.vs.ch/documents/8841577/8882023/1-Directives+EMS+-+autorisation+exploiter_2023.pdf/eb13a220-8b2b-4956-b47b-eeb0db8caef7?t=1727782269601).

Canton du Valais. (s. d.). *Génération 60+ en Valais*. <https://www.vs.ch/web/60plus>.

Canton du Valais (s. d.). *Ma commune pour les 60+*. [www.vs.ch/web/60plus/ma-commune-pour-les-60-](http://www.vs.ch/web/60plus/ma-commune-pour-les-60-)

Canton du Valais. (2021). *POS\_2021.12.529\_Un véritable soutien aux appartements à encadrement médico-social*. <https://parlement.vs.ch/app/fr/search/document/174094>.

Canton du Valais. (2011). *RS 805.1 – Loi sur les soins de longue durée (LSLD)*. [https://lex.vs.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/805.1](https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/805.1).

Canton du Valais. (2020). *RS 850.1 – Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS)*. [https://lex.vs.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/850.1](https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/850.1).

Centre valaisan de perfectionnement continu. (s. d.). *Préparation à la retraite*. <https://www.cvpc.ch/fr/nos-formations/preparation-a-la-retraite-560/>.

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. (2010). *Recommandations au Conseil d'Etat concernant le développement de la politique en faveur des personnes âgées*. Canton du Valais.

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées. (2017). *Rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/documents/25959312/25975484/Rapport+2017+de+la+Commission+consultative+cantonale+pour+le+d%C3%A9veloppement+de+la+politique+en+faveur+des+personnes+%C3%A2g%C3%A9es+2014-2017.pdf/d864c7ef-faab-0f4d-0ba3-a9142c818f2b?t=1675920290534&v=1.0>.

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021. (2020). *Bases légales et modifications réglementaires. Rapport thématique n°4 (4<sup>ème</sup> Rapport complémentaire du Rapport final 2020)*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/documents/25959312/25975484/Rapport+th%C3%A9matique+4+-+Bases+l%C3%A9gales+sp%C3%A9cifiques+et+modifications+r%C3%A9glementaires.pdf/b9085167-14d9-99a0-6df7-abaa5ad6cd32?t=1635151300604&v=1.0>.

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021. (2020). *Dispositif de coordination et de promotion. Rapport thématique n°1 (1<sup>er</sup> Rapport complémentaire du Rapport final 2020)*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/documents/25959312/25975484/Rapport+th%C3%A9matique+1+-+Dispositif+de+coordination+et+de+promotion.pdf/155a4610-740d-a0bf-07d9-cb8b2015eeb2?t=1635248515278&v=1.0>.

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021. (2020). *Rapport final 2020*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/documents/25959312/25975484/Rapport+final+2020+Commission+consultative+pour+le+d%C3%A9veloppement+de+la+politique+en+faveur+des+personnes+%C3%A2g%C3%A9es+2018-2021.pdf/5e973812-89c8-217a-3930-4b808315ef52?t=1635151210985&v=1.0>.

Commission Habitat Seniors, Plateforme du réseau seniors Genève. (2024). *Accessibilité(s) seniors à Genève : Plus que la norme*. [www.plateformeseniors.ch/wp-content/uploads/2024/09/CHS-Accessibilites-seniors\\_2024.pdf](http://www.plateformeseniors.ch/wp-content/uploads/2024/09/CHS-Accessibilites-seniors_2024.pdf).

Confédération suisse. (2002). *151.3 Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand)*. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr>.

Confédération suisse. (1946). *831.10 Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS)*. [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/63/837\\_843\\_843/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/63/837_843_843/fr).

Confédération suisse. (2024). *Prestations complémentaires : le Conseil fédéral veut promouvoir le logement protégé*. <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=102450>.

De Gani, S. M., Jaks, R., Bieri, U., Kocher, J. Ph. (2021). *Health literacy survey Schweiz 2019-2021*, Schlussbericht im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit BAG. Zürich, Careum Stiftung. <https://www.migesplus.ch/en/publications/health-literacy-survey-schweiz-2019-2021>. [seulement en allemand].

Durollet, R., Heger-Laube, I., Bochsler, Y., Janett, S., Knöpfel, C. (2023). *Vieillir sans la présence de la famille. Une étude qualitative*. Muttenz : Haute-école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse, Haute école de travail social. <https://irf.fhnw.ch/entities/publication/0f4508dc-bcc4-4ce4-ab93-9120ae79858c>.

Fürer, J., Budowski, M., Farquet, R., Geiger Némethi, M., Marquis, J.-F., Moeschler, O., Dehrlé, D., Suter, C., Zürcher, M. (2024). *Panorama de la société suisse 2024. Vieillesse et vieillissement dans la société contemporaine* (pp. 6-9). Office fédéral de la statistique, Université de Neuchâtel, Université de Fribourg, Académie suisse des sciences humaines et sociales. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/panorama-societe-suisse.assetdetail.30905168.html>.

Furrer Rey, C., Oppliger, M. (2020). *Concept AVALEMS d'accompagnement socioculturel en EMS*, rapport mandaté par l'AVALEMS. <https://avalems.ch/animation-socioculturelle-en-ems/>.

Höpflinger, F., Hugentobler, V., & Spini, D. (dirs.). (2019). *Habitat et vieillissement : Réalités et enjeux de la diversité*. Age Report IV. Zurich & Genève : Éditions Seismo, p.16. <https://www.seismoverlag.ch/fr/daten/habitat-et-vieillissement/>.

Knöpfel, C., Pardini, R., Heinzmann, C. (2020). *Guide pour une bonne prise en charge au troisième âge. Clarification de la terminologie et lignes directrices*. Coopération des fondations éditrices. [https://www.bienvieillir.ch/site/assets/files/1730/guide\\_bonne\\_prise\\_en\\_charge.pdf](https://www.bienvieillir.ch/site/assets/files/1730/guide_bonne_prise_en_charge.pdf).

L'Assemblée fédérale – Le Parlement suisse. (2024). *Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI (Prestations d'aide et d'assistance à domicile). Modification*. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20240070>.

Meier, F., Brunner B., Lenzin, G., Heiniger, S., Carlander, M., Huber, A. (2020). *Accompagnement à domicile des seniors : besoins et coûts*. Une étude réalisée sur mandat de Pro Senectute Suisse. ZHAW. <https://www.prosenectute.ch/fr/espace-pro/Fond/etudes/accompagnement-a-domicile.html>.

Observatoire Valaisan de la Santé. (2019). *OVS – Perception du système de santé par les seniors en Valais*. [www.ovs.ch/fr/entete-de-page/actualite/id-8332-ovs-perception-du-systeme-de-sante-par-les-seniors-en-valais/](http://www.ovs.ch/fr/entete-de-page/actualite/id-8332-ovs-perception-du-systeme-de-sante-par-les-seniors-en-valais/).

Office cantonal de l'égalité et de la famille. (2025). *Finance et prévoyance professionnelle. Quatre soirées autour de la gestion de la prévoyance et des finances pour les femmes*. [www.egalite-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-l-egalite/formations/finances-et-prevoyance-professionnelle-2645/](http://www.egalite-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-l-egalite/formations/finances-et-prevoyance-professionnelle-2645/).

OFS-STATPOP. [www.ovs.ch/fr/indicateurs/id-1235-structure-de-la-population-valais-suisse/](http://www.ovs.ch/fr/indicateurs/id-1235-structure-de-la-population-valais-suisse/).

Promotion santé Valais. (s. d.). *Agir pour sa santé*. <https://www.promotionsantevalais.ch/fr/agir-pour-sante-3549.html>.

Promotion santé Valais. (s. d.). *femmesTISCHE/hommesTISCHE*. [www.promotionsantevalais.ch/fr/femmetische-hommetische-2817.html](http://www.promotionsantevalais.ch/fr/femmetische-hommetische-2817.html).

Pro Senectute Valais-Wallis. (s. d.). *Préparation à la retraite*. <https://vs.prosenectute.ch/fr/services/preparation-retraite.html>.

Rosset, J., Louviot, M., Lequet, M., Schittler, L., Pralong, M. (2024). *Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais*. Haute école et Ecole supérieure de travail social & Berner Fachhochschule. <https://www.vs.ch/documents/529400/35287493/Rapport+sur+la+situation+sociale+dans+le+canton+du+Valais.pdf/a4068dad-2d33-9deb-62a3-977f27924a88?t=1732450978396&v=1.0>.

Ruel, J., Allaire, C., Moreau, AC., Kassi, B., Brumagne, A., Delample, A., Grisard, C., Pinto da Silva, F. (2018). *Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible*. Saint-Maurice : Santé publique France. <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/communiquer-pour-tous-guide-pour-une-information-accessible>.

Ruel, J., Gingras, F., Moreau, A. C., Grenon, M. M. (2019). *L'accès à l'information sous l'angle de la compréhensibilité : lorsque l'émetteur rencontre le récepteur*, dans Ela. Etudes de linguistique appliquée, n°195, pp. 285-303. <https://shs.cairn.info/revue-ela-2019-3-page-285?lang=fr>.

Seifert, A., Martin, M., Lanarès, J., Schärer, H.-R., Knüsel, P. (2023). *Rapport suisse sur la formation 65+. Enquête 2023 auprès des participantes et participants 60+ universités suisses des seniors et universités populaires, Rapport sur les résultats*. Haute école de travail social, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse. [https://www.unige.ch/uni3/application/files/4517/0316/9747/U3\\_rapport\\_enquete\\_23\\_francais.pdf](https://www.unige.ch/uni3/application/files/4517/0316/9747/U3_rapport_enquete_23_francais.pdf).

Service des Hautes Ecoles. (s. d.). *Formation continue des adultes*. Canton du Valais. [www.vs.ch/web/formation-continue/accueil](http://www.vs.ch/web/formation-continue/accueil).

Service de l'action sociale. (s. d.). *Commission consultative Générations 60+*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/web/sas/generations-60plus#id25982766>.

Service de la santé publique. (2022). *Explicatif des critères d'évaluation des inspections dans les EMS*. Canton du Valais. [www.vs.ch/documents/8841577/8882023/ANN+Critères+d'évaluation+des+inspections+dans+les+EMS.pdf/7590cfed-4bdf-aeaa-d6ce-1aa676fe6d77?t=1673612599624](http://www.vs.ch/documents/8841577/8882023/ANN+Critères+d'évaluation+des+inspections+dans+les+EMS.pdf/7590cfed-4bdf-aeaa-d6ce-1aa676fe6d77?t=1673612599624).

Service de la santé publique, Service de l'action sociale. (2025). *Stratégie santé-sociale des Générations 60+ - Procédure de consultation*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/web/sas/generations-60plus#id37730899>.

Service de la santé publique. (2023). *Planification des soins de longue durée 2023-2025*. Rapport final du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. Canton du Valais. [https://www.vs.ch/documents/8841577/8881996/Planification+soins+longue+dur%C3%A9e+2023-2025\\_rapport+final\\_mai+2023.pdf/f09ef71b-1e45-93ce-5cbd-a0f4f8a537ce](https://www.vs.ch/documents/8841577/8881996/Planification+soins+longue+dur%C3%A9e+2023-2025_rapport+final_mai+2023.pdf/f09ef71b-1e45-93ce-5cbd-a0f4f8a537ce).

Service de statistique et de péréquation. (2023). *Bulletin d'Information Statistique : Education*. Canton du Valais. <https://www.vs.ch/documents/21539585/27044809/BIS+Octobre+2023+-+Formation+continue.pdf/dc4b0f13-724b-afb0-bef9-5cf4f4e0d4ee?t=1724337940285&v=1.4>.

Stettler, P., Egger T., Heusser, C., Liechti, L. (2020). *Organisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons. Rapport final*, in Aspects de la sécurité sociale. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA. Berne. [https://www.buerobass.ch/fileadmin/Files/2020/BSV\\_2020\\_AltershilfeKantone\\_Bericht\\_f.pdf](https://www.buerobass.ch/fileadmin/Files/2020/BSV_2020_AltershilfeKantone_Bericht_f.pdf).

Stettler, P., Jäggi, J., Heusser, C., Gajta, P., Stutz, H. (2023). *Betreuung im Alter – Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle*, sur mandat de l'OFAS. <https://www.bsv.admin.ch/bsv/de/home/sozialpolitische-themen/alters-und-generationenpolitik/betreuung-im-alter.html>. [seulement en allemand].

Université populaire Valais Romand. (s. d.). <https://www.unipopvs.ch/cours/homepage/cours-search-1.html>.

Wettstein, A. (2023). « Améliorer la prise en charge sociale au lieu d'augmenter le nombre de maisons de soins : une solution d'avenir ». Conférence en ligne du 16 février 2023. GERONTOLOGIE CH. <https://www.gerontologie.ch/fr/actualites/news/detail/ameliorer-la-prise-en-charge-sociale-au-lieu-daugmenter-le-nombre-de-maisons-de-soins-une-solution-davenir>.



## **Annexe 1. Liste des membres de la Commission Consultative pour le développement de la politique des Générations 60+ 2022-2025 et missions**

La Commission comptait 23 membres. Plusieurs personnes ont démissionné pour des raisons personnelles ou professionnelles et ont été remplacées.

Copt Jean-François, président jusqu'en novembre 2022

Bitschnau Anne-Dominique, membre de la sous-commission « Vie sociale et modes de vie », puis présidente dès février 2023

Aglione Camille-Angelo, dès avril 2022, membre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Bonvin Christian, membre de la sous-commission « Engagement et participation »

Cipolla Corinne, démission en janvier 2024, membre de la sous-commission « Vie sociale et modes de vie »

Favre Roland, membre de la sous-commission « Accès à l'information »

Fournier Nicolas, membre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Fournier Victor, dès novembre 2022, membre de la sous-commission « Accès à l'information »

Gay-Crosier Cédric, dès avril 2023, membre de la sous-commission « Engagement et participation »

Haas Lionel, dès avril 2023, membre de la sous-commission « Vie sociale et modes de vie »

Haefliger Ida, membre de la sous-commission « Engagement et participation »

Lepori Fabienne, démission en janvier 2023, membre de la sous-commission « Engagement et participation »

Loretan Willy, membre de la sous-commission « Vie sociale et modes de vie »

Maret Brülhart Delphine, membre et secrétaire

Marquis Sandra, membre de la sous-commission « Accès à l'information »

Martignoni Yves, démission en novembre 2022, membre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Mathier Marianne, membre de la sous-commission « Accès à l'information »

Pralong-Voide Isabelle, membre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Pralong d'Alessio Géraldine, membre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Repetti Marion, membre de la sous-commission « Vie sociale »

Roux David, membre de la sous-commission « Vie sociale »

Salzmann-Lochmatter Prisca, membre de la sous-commission « Accès à l'information »

Schaller Arnaud, démission en janvier 2022

Tornare Yann, démission en novembre 2022, membre de la sous-commission « Accès à l'information »

Waldvogel Mélanie, membre

Weidmann Annette, membre et secrétaire

Wenger Reymond Amélie, dès novembre 2022, membre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Z'graggen-Salamin Sonia, membre de la sous-commission « Engagement et participation »

La Commission s'est réunie en plénière à 6 reprises. De plus, les membres des sous-commissions « Vie sociale et modes de vie » et « Accès à l'information » se sont réunis à 6 reprises, ceux de la sous-commission « Engagement et participation » à 9 reprises et ceux de la sous-commission « Habitat et mobilité » à 10 reprises.

Le premier président, Jean-François Copt, et la présidente Anne-Dominique Bitschnau ont participé de manière régulière aux séances des sous-commissions. Les coordinatrices cantonales Delphine Maret Brülhart et Annette Weidmann ont participé à l'ensemble des séances comme membres et secrétaires de la Commission.

Une mission complémentaire attribuée à la Commission était l'évaluation des projets déposés dans le cadre des trois appels à projets lancés par le Service de l'action sociale (2022-2023, 2024-2025, 2025-

2026 en cours). Les membres ont évalué les projets présélectionnés selon les critères de base définis. Sur les deux premiers appels, 26 projets ont ainsi été étudiés par la Commission consultative et 18 projets ont ensuite reçus un soutien financier. Le recours à la Commission pour l'évaluation a permis d'avoir un regard multidisciplinaire, de bénéficier de commentaires et de propositions d'améliorations et a également nourri les réflexions des sous-commissions.

Durant les premiers mois de la Commission et en parallèle aux travaux de la Constituante, le président Jean-François Copt a collaboré avec des constituants afin de faire valoir les droits des personnes âgées dans le projet de Constitution. Les propositions n'ont finalement pas été retenues.

Personnes invitées :

Berrut Stéphanie, BRIC seniors en septembre 2023

Pardini Riccardo, Berner Fachhochschule en mai 2025

De Preux Allet Lara, Haute école de santé HES-SO Valais-Wallis de manière régulière pour le mandat attribué dans le cadre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Schorderet Chloé, Haute école de santé HES-SO Valais-Wallis de manière régulière pour le mandat attribué dans le cadre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Schnyder Marc, Haute école de gestion HES-SO Valais-Wallis de manière régulière pour le mandat attribué dans le cadre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Rebord Christophe, Haute école de gestion HES-SO Valais-Wallis de manière régulière pour le mandat attribué dans le cadre de la sous-commission « Habitat et mobilité »

Cimmino Francesco, Haute école de gestion HES-SO Valais-Wallis de manière régulière pour le mandat attribué dans le cadre de la sous-commission « Habitat et mobilité »



## Annexe 2. Recommandation des précédentes Commissions

Dans ce tableau, les principales recommandations issues des précédentes Commissions consultatives pour le développement de la politique en faveur des seniors sont regroupées. Les recommandations mises en œuvre ne sont pas mentionnées. La Commission 2022-2025 reconnaît ces recommandations comme importantes à prendre en compte et à mettre en œuvre.

Commission concernée	Sujet	Recommandation
2015-2017	Développement du bénévolat	Anticiper la croissance de demande en termes de bénévolat : enquêter à ce sujet auprès de toutes les instances organisant du bénévolat
2015-2017	Développement du bénévolat	Favoriser les initiatives visant à développer le bénévolat des 60+
2015-2017	Développement du bénévolat	Permettre une déduction fiscale pour les activités bénévoles
2015-2017	Développement du bénévolat	Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par les seniors au niveau communal Promouvoir les initiatives locales de bénévolat en faveur des aînés ; les coordonner.
2015-2017	Développement du bénévolat	Renforcer le soutien accordé à Bénévoles Valais afin de prendre en compte la problématique spécifique des bénévoles de 60+, de valoriser le rôle du bénévolat des seniors par différentes actions (communications dans les médias, développement de compétences par l'organisation de cours de formation...)
2015-2017	Développement du bénévolat	Inventorier les initiatives bénévoles en faveur des seniors 60+ sur le territoire cantonal
2015-2017	Développement du bénévolat	Repérer les manques, anticiper les essoufflements, construire une stratégie coordonnée au niveau du bénévolat
2018-2021	Développement du bénévolat	Développer une plateforme interactive d'information et de services permettant aux seniors du canton de recevoir et fournir les informations utiles les concernant, de les orienter vers les ressources et personnes adéquates, de s'annoncer pour proposer des services divers. La Commission insiste sur l'interactivité de la plateforme
2015-2017	Accès et architecture adaptée	Sensibiliser le grand public et les PPE à la problématique de l'accès et de l'architecture adaptée
2015-2017	Sécurité à domicile	Soutenir la recherche et le développement de dispositifs de sécurité à domicile (gérontotechnologie) ;
2015-2017	Accès aux lieux publics	Publier une brochure comportant les établissements publics et privés (administrations, restaurants, cinémas...) accessibles aux personnes en situation de handicap. Par ex. en collaboration avec les offices du tourisme, associations de personnes en situation de handicap ou association de retraité.e.s
2018-2021	Évaluation et suivi des indicateurs concernant la violence domestique	Disposer d'indicateurs liés à la violence domestique subie et agie au sein des couples de personnes âgées et/ou dans la relation avec des proches (-aidants).



		Veiller également à la problématique de l'âgisme
2018-2021	Participation des 60+	Favoriser la participation des aînés au sein des commissions mises sur pieds par le canton.
2015-2017	Données sur les problématiques sociales et financières	Réaliser une enquête pour connaître les difficultés financières des 60+ et mise en œuvre de mesures adéquates Réaliser des enquêtes spécifiques aux problématiques sociales vécues par les seniors
2015-2017	Santé au travail et transition vers la retraite	Rédiger un guide de bonnes pratiques à l'intention des 60+ et des entreprises (ex. adaptation du pourcentage de temps de travail, responsabilités, rythme, mesures ergonomiques, possibilité de travailler après l'âge AVS...) Sensibiliser les entreprises, des employé.e.s, et du grand public aux compétences spécifiques et des ressources des employé.e.s de plus de 60 ans Améliorer les soutiens financiers et les financements pour les chômeurs âgés et les ponts AVS
2015-2017	Transition vers la retraite des personnes en situation de handicap	Collaboration avec le Service Social Handicap de la Fondation Emera pour toutes les questions liées au passage à la retraite pour les personnes en situation de handicap.
2015-2017	Personnes âgées en situation de handicap	Collaborer avec le Service Social Handicap de la Fondation Emera pour les informations spécifiques aux 60+ en situation de handicap.
2015-2017	Engagement citoyen des seniors	Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (législatifs cantonal et communaux, notamment)
2015-2017	Formation des 60+ en situation de handicap	Encourager la formation des personnes en situation de handicap
2015-2017	Personnes âgées issues de la migration	Conduire une recherche sur les besoins de la population migrante de plus de 60 ans en Valais (selon le modèle vaudois).
2015-2017	Personnes âgées issues de la migration	Impliquer des seniors migrants dans les projets qui concernent la migration et l'âge, notamment dans des groupes de travail sur les EMS et institutions semblables Travailler avec les leaders des différents groupes culturels et obtenir leur participation aux différentes commissions et groupes de travail.
2015-2017	Personnes âgées issues de la migration	Assurer l'offre de modules de formation concernant les spécificités de soin et d'aide aux migrants, dans la formation de base et dans la formation continue des professionnels en lien avec les seniors migrants (personnel soignant, médecins, travailleurs sociaux, auxiliaires de vie).
2015-2017	Soutien aux proches aidants	Réalisation d'une étude sur les proches aidant.e.s valaisan.ne.s pour connaître les difficultés financières lors de l'accompagnement d'une personne de plus de 60 ans
2015-2017	Soutien aux proches aidants	Réalisation d'une recherche pour déterminer les besoins instrumentaux et psychosociaux des proches aidant.e.s (ex. projet pilote Martigny), y compris en milieu institutionnel

### Annexe 3. Présentation BRIC Seniors du 6 janvier 2023



## HORAIRE ET CONTACT

**Sur rendez-vous**, le lundi et jeudi  
**Permanence**, le mardi de 9h à 12h et de  
13h30 à 16h

024 565 80 86

bric@vs.prosenectute.ch



## TYPE DE DEMANDES

### Orientation simple

- La répondante redirige les demandes vers un partenaire
- La répondante met à disposition de la personne la documentation du prestataire

### Orientation complexe

- La répondante fournit une information détaillée
- La répondante recherche l'information
- La répondante prend contact avec un ou des partenaires

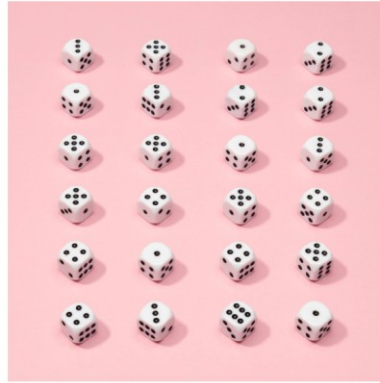
### Consultation

- Écoute active, conseils, transmission de différents renseignements

## EXEMPLES DE THÉMATIQUE ABORDÉE

- Demande de rente AVS
- Demande de calcul d'une future rente AVS
- Prestations complémentaires, subsides
- Aide et soins à domicile
- Activités dans la région
- Appartements subventionnés
- Relève de proches-aidants
- Docupass
- Etc.

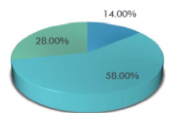
## QUELQUES CHIFFRES



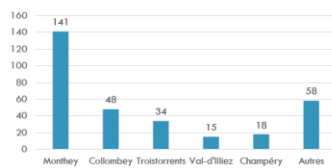
## PAR ANNÉE

2021: 314 DEMANDES	2022: 393 DEMANDES	2023: 133 DEMANDES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 155 Téléphones</li> <li>• 112 RDV</li> <li>• 42 courriels</li> <li>• 4 courriers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 190 Téléphones</li> <li>• 125 RDV</li> <li>• 77 courriels</li> <li>• 1 courrier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 41 Téléphones</li> <li>• 64 RDV</li> <li>• 27 courriels</li> <li>• 1 courrier</li> </ul>

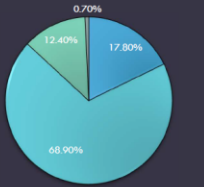
## FRÉQUENTATION 2021



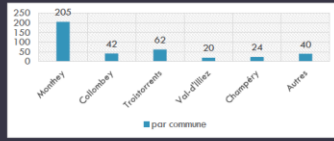
■ Proches ■ Personnes concernées ■ Prof.



## FRÉQUENTATION 2022

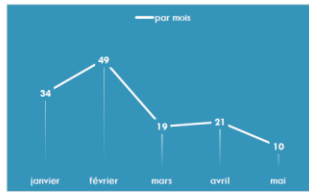
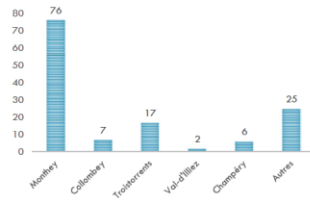


■ Prof. ■ Personnes concernées ■ Proches ■ Autres



2023

### JANVIER-MAI



## MOYEN DE COMMUNICATION

le réseau

les journaux communaux

le site internet : [www.bric-seniors.ch](http://www.bric-seniors.ch)

les cafés-rencontre du BRIC Seniors

le programme AuKiosque

## AUTRES ACTIONS

# BRIC

## SENIORS

### > Organisation de séances d'information

#### > 2022

- > L'amour après 60 ans
- > Préparation à la retraite
- > Proches-Aidants

#### > 2023

- > Droit des successions
- > Dispositions de fin de vie
- > Alcool: trop, c'est combien?
- > Aménagement de l'habitat
- > Economie d'énergie
- > Cours e-banking

### > Projet AuKiosque

- > Participation à un GT avec le Canton sur le projet ValaisBus



## POUR CONCLURE...

- > 2022 : pérennisation du BRIC
- > les préoccupations de nos seniors ne sont pas prises à la légère par les représentants politiques
- > Les communes ont confirmé l'importance d'avoir un point d'information local.

*Promouvoir le Bureau afin de faire connaître la prestation à un plus grand nombre restera, cette année encore, une mission prioritaire.*

2023 sera également l'opportunité de :

- ✓ Investir l'extension du BRIC à un plus large territoire ;
- ✓ Diffuser l'information par de nouveaux relais, notamment par un site Internet propre au Bureau ;
- ✓ Sensibiliser la population sur diverses thématiques par le biais de cafés-rencontre en matinée.

## Annexe 4. Présentation BFH du 20 mai 2025 « Vieillir en toute autonomie – les systèmes de prise en charge »



### Vieillir en toute autonomie - les systèmes de prise en charge

Input sur le développement de solutions politiques pour assurer la prise en charge des personnes âgées

Séance d'information facultative Commission consultative 60+, Sion 20.05.2025

► Institut Âge

### Agenda

- **Input I Prise en charge des personnes âgées en Suisse**
  - Qu'est-ce que la prise en charge?
  - Pourquoi une action politique est-elle nécessaire?
  - Quels sont les modèles de réglementation connus à ce jour en Suisse?
- **Input II Bien prendre soin de ses aînés - une voie possible pour le canton du Valais**
  - Quels sont les arguments en faveur d'un projet pilote visant à mettre en place un système de réglementation pour la prise en charge aux personnes âgées ?
  - À quoi pourrait ressembler un projet pilote ?
  - Quel rôle les communautés d'entraide pourraient-elles jouer dans ce contexte ?

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

### Expertise en matière prise en charge des personnes âgées - l'Institut de l'âge

Prof. Dr Regula Blaser

Psychologue, chargée de cours à l'Institut de l'âge

Co-responsable du projet :

- [Langues d'accueil - recherche d'accompagnement](#) Ville de Berne
- [Pilote : prestations d'assistance et moyens auxiliaires pour les rentiers AVS bénéficiant de prestations complémentaires](#) l'Ville de Zurich

Co-développement :

- [Instrument d'évaluation pour le maintien de la qualité de vie et de l'autodétermination des personnes âgées \(ELSA\)](#)

MA Riccardo Pardini

Sociologue, collaborateur scientifique à l'Institut l'âge (Co-)auteur de diverses bases sur le thème de l'accompagnement des personnes âgées :

- Knöpfel, C., Pardini, R., & Heinzmann, C. (2018). *Une bonne prise en charge des personnes âgées en Suisse : un état des lieux*. Zurich : Seismo.
- Knöpfel, C., Pardini, R., & Heinzmann, C. (2020). *Guide pour une bonne prise en charge. Définition des termes et lignes directrices*. Zurich : Fondation Age, Fondation Beisheim, Fondation MBF, Pour-cent culturel Migros, Fondation Paul Schiller, Fondation Walder.
- Pardini, R. (2024a, mai). *Comment assurer politiquement la prise en charge des personnes âgées vulnérables ?* Tenu lors de la conférence des Académies suisses des sciences "science et politique à table", Berne, Berne.
- Pardini, R. (2024b, 10 septembre). *Prise en charge des personnes âgées : le besoin d'agir va plus loin*. Récupéré de Knoten & maschen BFH Blog zur Sozialen Sicherheit website - <https://www.knoten-maschen.ch/betreuung-im-alter-der-handlungsbedarf-reicht-weiter/>
- Pardini, R. (2024c, septembre). *Comment assurer efficacement l'encadrement des personnes âgées dans les communes ?* Tenu lors de la Coopération régionale vieillesse et santé KAG, Wallisellen, Wallisellen.

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

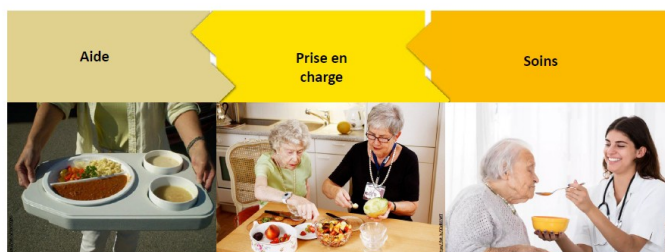


### Trois formes de soutien

Aide	Prise en charge	Soins
<b>des contributions en nature ou des tâches :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à domicile</li> <li>• Service de repas à domicile</li> <li>• Service de transport</li> <li>• Téléphone d'urgence</li> <li>• Moyens auxiliaires</li> <li>• mesures de construction</li> </ul>	<b>Aider les gens à s'aider eux-mêmes et à agir ensemble :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutien psychosocial</li> <li>• gestion commune du budget</li> <li>• Service de visite/d'accompagnement</li> <li>• Prise en charge dans une structure de jour</li> </ul>	<b>les mesures médico-infirmières (selon la LAMaI/IOPAS) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des besoins en soins</li> <li>• Soins de base</li> <li>• Soins de traitement</li> </ul>

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Exemple de déjeuner



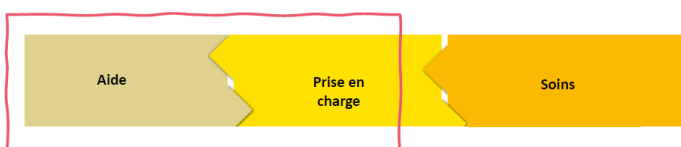
Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Qu'est-ce que la prise en charge des personnes âgées ?

«La prise en charge aide les personnes âgées à organiser leur quotidien de manière autonome et à participer à la vie sociale lorsque, en raison de leur situation de vie et d'un handicap physique, psychique et/ou cognitif, elles ne peuvent plus le faire de manière indépendante selon leurs attentes". (OFAS 2023 <https://shorturl.at/e7qMB>)

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Déficit de financement



- Le financement n'est pas suffisamment assuré, car il n'est pas défini comme une tâche obligatoire (absence de réglementation politique)
- Les coûts doivent être supportés en grande partie par les personnes concernées (vaut également pour les bénéficiaires de PC !).
- Pour les retraités aux revenus modestes, les coûts ne sont souvent pas supportables (renoncement involontaire).
- Coûts consécutifs (par ex. négligence, maladie des proches ou entrée prématurée en EMS) à peine pris en compte jusqu'à présent

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## La nécessité d'une action politique est reconnue....



### Confédération

- Adaptation de la loi fédérale sur les PC à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC)
- Des services d'assistance sont prévus pour favoriser la vie autonome à domicile.
- Les 12 et 13 septembre 2024, le Conseil fédéral a adopté le message au Parlement concernant la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC).



### Canton de Zurich

- Adaptation de l'ordonnance sur les prestations complémentaires ([consultation modification OCP\\_explications.docx \(live.com\)](#))
- Mesures: Extension du catalogue de prestations d'aide et de soins à domicile ; reconnaissance de prestataires supplémentaires ; augmentation des tarifs horaires pour l'aide et les soins privés.
- En vigueur depuis le 1.1.2025



### Communes

- Ville de Lucerne : bons pour un logement autodéterminé ; projet pilote 2018 - 2022 ([Be\\_Gutscheine\\_Alter\\_LU.pdf \(interface-pol.ch\)](#)) ; introduction définitive en janvier 2023
- Ville de Berne : Betreuungsgutsprachen ; projet pilote 2019 - 2022 ([Schlussbericht\\_Evaluation\\_BFH](#)) ; offre régulière pour août 2023
- Ville de Zurich : lancement du projet pilote le 1.1.2024

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Que doit apporter la réglementation politique de l'aide et de l'assistance ?

1. Objectif : vivre de manière autonome jusqu'à un âge avancé, même pour les personnes très âgées disposant de revenus et d'un patrimoine modestes
2. Objectif : éviter les entrées prématurées en institution par manque de ressources financières

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Soutien à la vie autonome et au logement des personnes âgées: une comparaison des modèles urbains

Ville de Lucerne



"Bons pour un logement autonome"  
Projet pilote (octobre 2018 - fin 2022), offre régulière depuis 2023

Ville de Berne



"Langues d'assistance"  
Projet pilote (mai 2019 - avril 2022), offre régulière depuis août 2023

Ville de Zurich



"Subventions pour l'encadrement et les moyens auxiliaires pour les rentiers\* AVS bénéficiant de prestations complémentaires (BZZL)  
Ordonnance limitée depuis 2022, phase d'essai prévue pour 1,5 ans (pilote)

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Part de la population âgée de 80 ans et plus

Ville/Région	Habitants:intérieurs (2023)	80plus	Part des 80 ans et plus en %.
Lucerne	85'534	5'403	6,3
Berne	136'988	7'452	5,4
Zurich	433'989	20'124	4,6
Valais	365'844	20'408	5,6

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Comparaison : groupe cible et étendue des prestations

### Qui est soutenu et pour quoi ?

Ville	Groupe cible/ayants droit	Services subventionnés
Lucerne	Bénéficiaires de PC, juste au-dessus de PC, proches aidants	<b>Orienté vers les besoins, ouvert</b> (domaines effectifs: amélioration de la qualité de vie/réseau social ; ménage et infrastructure du logement ; soulagement des proches ; promotion de la santé/prévention)
Berne	Classes de revenus juste au-dessus des PC, bénéficiaires de PC ; domicilié(e) depuis au moins un an dans la ville de Berne.	<b>Catalogue de prestations défini avec des plafonds globaux et par service par mois</b> dans les domaines suivants : Aides ménagères, services de repas/repas de midi, services de visite/accompagnement, adaptations du logement & moyens auxiliaires, contributions à des formes de logement assisté, systèmes d'appel d'urgence, participation à des activités sociales, administration
Zurich	Bénéficiaires de PC avec 5 ans de résidence dans la ville	<b>Catalogue de prestations non exhaustif avec un volume de prestations défini</b> dans les domaines suivants : Habitat et ménage, alimentation, transport et mobilité, accompagnement, rendre service à la société, sport et mouvement, prévention, sécurité, administration, numérisation, moyens auxiliaires

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Comparaison : soutien financier et procédures

### Comment et combien est soutenu ?

Ville	Montant du soutien	Procédure
Lucerne	Max. CHF 3'000 par personne et par an*.	Bons d'achat après consultation de l'Antenne Vieillesse
Berne	Max. CHF 500 par mois, plafonds par service et prestataire agréé**, max. 1500 pour les moyens auxiliaires et les adaptations du logement	Garantie (décision) sur la base d'une évaluation des besoins (instrument) par Pro Senectute Berne, remboursement
Zurich	Max. 800 CHF par mois et 3'000 CHF pour les moyens auxiliaires sur 3 ans	Subventions après clarification (instrument) par le service Zurich im Alter, remboursement

\*pour les montants individuels de 500 CHF et plus, les conditions de revenu et de fortune doivent être publiées

\*\*par exemple 300 CHF/mois pour les repas, environ 20 à 24 repas par mois

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Comparaison des niveaux d'impact

Quel est le résultat ?

Ville	Entrée	Output (prestations)	Outcome (changement)	Impact (effet supérieur)
Lucerne (Pilote 2018-2022)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget total 233 000 CHF</li> <li>Personnel, loyer du centre d'accueil, bons pour un logement autonome</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 543 premiers contacts</li> <li>661 dossiers de consultation ouverts</li> <li>190 cas Bons d'achat accordés</li> <li>454 cas autre solution</li> <li>50% des bons 200 CHF</li> <li>Total des dépenses: 208'000 CHF du budget total 450'000 CHF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bons liés à la consultation → utilisation orientée sur les besoins et la demande</li> <li>Effet visible et immédiat même pour les petits montants (portraits de cas)</li> <li>L'offre municipale incite à recourir à une aide précédemment refusée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité de vie</li> <li>Maintien à domicile prolongé</li> <li>Empêchement de l'entrée en institution non attesté</li> <li>Retard à l'entrée en institution oui</li> <li>Économies financières déjà possibles grâce aux faibles montants des bons.</li> </ul>
Berne (Pilote 2019-2021)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pro Sénecture : 1 000 h</li> <li>Agence AVS : 370 h</li> <li>Ville de Berne : 80 h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>149 inscriptions</li> <li>118 Évaluations des besoins</li> <li>111 langues officielles</li> <li>Total des dépenses pour les prestations d'assistance 315'184 CHF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du bien-être physique et psychique</li> <li>Soulagement physique et psychique vécu</li> <li>Allègement financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la qualité de vie</li> <li>Maintien à domicile prolongé</li> <li>Empêchement de l'entrée en institution non attesté</li> <li>Retard à l'entrée en institution oui</li> <li>Économies financières déjà possibles grâce aux faibles montants des bons.</li> </ul>
Zurich (Pilote 2024-3.2025)	<ul style="list-style-type: none"> <li>en suspens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>411 Clarifications du 1.1.2024-31.3.2025</li> <li>396 Langues du domaine</li> <li>Somme des remboursements de la 1ère année du projet environ 187'000</li> </ul>	En attente	en suspens

## Conclusions sur la comparaison

### Points communs

- ▶ Mesure pour une vie et un logement autodéterminés des personnes âgées
- ▶ Mesure visant à empêcher les transferts prématurés vers les maisons de retraite médicalisées
- ▶ Système de réglementation pour le soutien financier en matière d'aide et d'assistance pour les rentiers A condition financière modeste

### Différences

- ▶ Groupe cible
- ▶ Domaines de prestations
- ▶ Montant du soutien
- ▶ Procédure de clarification et d'autorisation



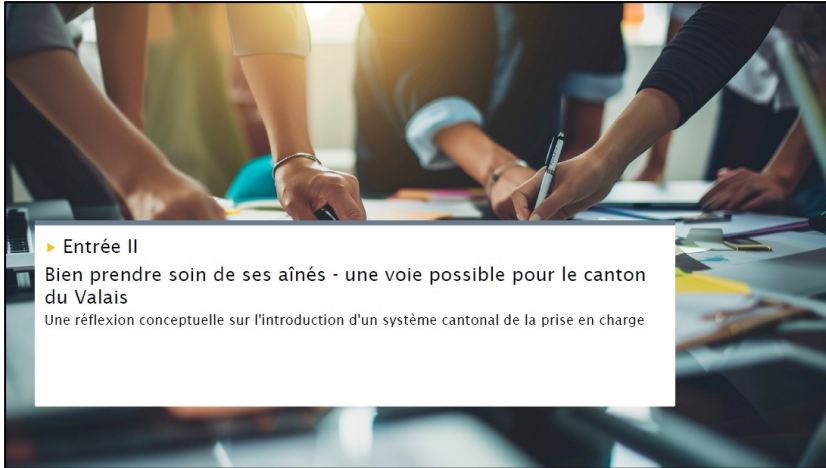
Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Conclusion Input I

Quels sont les éléments à prendre en compte pour mettre en place un système de réglementation efficace ?

- ▶ Mise à disposition des ressources financières
- ▶ Travail de relations publiques continu
  - ▶ Une attention particulière pour les groupes cibles dits "difficiles à atteindre".
- ▶ Prise en compte du double rôle possible du service désigné pour le conseil/l'évaluation des besoins
- ▶ Qualification du centre de conseil/dépistage
- ▶ Définition du droit de souscription concernant la situation financière et personnelle
- ▶ Définition du montant financé
- ▶ Définition des prestations financées
- ▶ Passage de la phase pilote à la phase régulière : création de bases légales

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences



► Entrée II

Bien prendre soin de ses aînés - une voie possible pour le canton du Valais

Une réflexion conceptuelle sur l'introduction d'un système cantonal de la prise en charge

Quelles sont les raisons qui plaident en faveur d'un projet pilote de système de réglementation pour la prise en charge des personnes âgées dans le canton du VS ?

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Évolution démographique

"D'ici 2050, seule la part de la population âgée de 65 ans et plus augmentera dans le canton du VS".

Prévisions d'évolution de la population du canton VS 65plus (scénario moyen)

Groupes d'âge	2021	2030	2040	2050
65-79 ans	15.0	16.9	18.3	17.0
80plus	5.4	7.3	9.3	12.4

Source : Service des statistiques et de la péréquation financière <https://shorturl>

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Développement des soins de santé

"Les soins de longue durée ambulatoires et stationnaires VS vont inévitablement augmenter"

- ▶ Soins de longue durée Canton VS: de plus en plus orientés vers l'ambulatoire
- ▶ La part de la population bénéficiant de soins ambulatoires augmentera de 51,2% dans le canton du VS
- ▶ Le nombre de places en institution augmentera de 66,5% d'ici 2040. La majorité des personnes concernées sont des personnes de plus de 80 ans.

Source : OBSAN 2022 <https://shorturl.at/hbZXd>

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Développement de formes de logement accompagné

"Pour décharger à l'avenir les homes du canton du VS, il faut développer les formes d'habitat accompagné".

- ▶ D'ici 2040, le nombre de personnes vivant dans des logements accompagnés dans le canton du VS augmentera de 40%.
- ▶ Les logements accompagnés conviennent également à l'hébergement des personnes âgées jusqu'au niveau de soins 3 ou avec ce niveau.

Source : OBSAN 2022 <https://shorturl.at/hbZXd>

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Développement de la politique de la vieillesse

"Il faut partir du principe qu'à moyen terme, les cantons devront mettre en œuvre la réforme des PC sur le logement accompagné pour les bénéficiaires de PC".

- ▶ Il n'y a pas de système de bonification en Suisse romande
- ▶ Jusqu'à présent, les projets de mise en œuvre de systèmes de prise en charge ont démontré un outcome positif pour les personnes concernées et un impact sur la structure des soins de longue durée.
- ▶ L'implémentation d'une mise en œuvre potentielle est complexe et doit tenir compte des particularités régionales. Les projets pilotes constituent une base efficace pour les mises en œuvre ultérieures (cf. actuellement le canton de Zurich).

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Pourquoi cela vaut-il la peine d'y réfléchir ?

- ▶ Les systèmes de bons de prise en charge sont des mécanismes efficaces et performants pour soutenir la population âgée (en premier lieu les 80 ans et plus) dans sa vie quotidienne et renforcer ainsi sa capacité à prendre soin d'elle-même.
- ▶ Le système d'allocation de soins est un instrument préventif qui permet d'éviter les problèmes de santé et l'augmentation des besoins en soins.
- ▶ Les systèmes de bons de prise en charge permettent/facilitent l'accès à des formes de logement encadré pour la population âgée disposant de peu de moyens financiers et d'un environnement social faible.
- ▶ Le canton du VS joue un rôle de pionnier dans l'introduction d'un système de prise en charge par le système des centres médico-sociaux.

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## À quoi pourrait ressembler le projet pilote "careVS - Repenser la prise en charge/l'accompagnement" ?

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Objectifs du projet pilote "careVS - Repenser la prise en charge/l'accompagnement

### **Introduction d'un système de réglementation pour les soins aux personnes âgées**

- ▶ pour promouvoir l'habitat autodéterminé pour les personnes âgées (même avec des moyens financiers limités) dans le canton du VS
- ▶ pour décharger les soins stationnaires de longue durée dans le canton du VS
- ▶ pour renforcer la coopération régionale entre les offres et les services de soutien dans le domaine de l'aide et de l'assistance
- ▶ pour introduire pour la première fois un système de régulation dans le groupe de cantons "de plus en plus orienté vers l'ambulatoire".

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Scénarios de mise en œuvre d'un système de régulation

- ▶ **Scénario A Canton VS** : Le canton VS soutient certaines communes qui sont intéressées par le projet pilote «careVS - Repenser la prise en charge/l'accompagnement».
- ▶ **Scénario B régional** : une association de différentes communes est choisie comme région pilote.
- ▶ **Scénario C Communes pilotes** : Deux à quatre communes sont sélectionnées pour la mise en œuvre du projet pilote.

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Éléments d'un système de réglementation de la prise en charge des personnes âgées

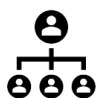


Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Questions à clarifier pour la mise en œuvre



Groupe cible ?



Modèle d'organisation de l'organisme de mise en œuvre ?



Domaines de prestations ?

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences



Procédure de clarification ?



Garantie de bonne foi & fourniture de prestations ?



Assurance qualité ?

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

Quel pourrait être le rôle des communautés d'entraide dans le projet pilote "careVS – Repenser la prise en charge/ l'accompagnement" ?

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Faits sur les communautés d'entraide

► Pas de définition uniforme et peu de recherche empirique

► Aspects centraux :

**Localité** -> Les communautés d'entraide ont lieu dans un espace social délimité (quartier, district, commune, ville, région).

**Garde** -> Développement d'une pratique/activité de garde partagée

⇒ Basé sur le partage des responsabilités

⇒ Basé sur une action partagée

⇒ Basé sur des valeurs partagées

**Communautarisation** -> l'organisation des soins se fait en commun (c'est-à-dire que le processus de formation de la communauté est central)

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Définition du réseau Caring Communities

*"Par Caring Community, nous entendons une communauté dans un quartier, une commune ou une région, dans laquelle les gens prennent soin les uns des autres et se soutiennent mutuellement. Chacun prend et donne quelque chose, ensemble on assume la responsabilité des tâches sociales". (Zängl 2020 <https://shorturl.at/xBin5>)*

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Rôle des communautés d'entraide dans un système de bonnes pratiques linguistiques



atteindre les personnes concernées en tant que multiplicateur



dans le cadre de l'offre de services ?

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

## Pensé tout haut...

*"La mise en œuvre d'un système de bons de prise en charge des personnes âgées n'est-elle pas une traduction (partielle) formalisée de l'idée de Caring Community, qui consiste à prendre soin les uns des autres dans une commune, tout en assurant les tâches de soutien social ?"*

Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

Merci beaucoup - nous nous réjouissons de cet échange !

Maintenir le dialogue - nous sommes à votre disposition  
[regula.blaser@bfh.ch](mailto:regula.blaser@bfh.ch) [riccardo.pardini@bfh.ch](mailto:riccardo.pardini@bfh.ch)

Berner Fachhochschule | Haute école spécialisée bernoise | Bern University of Applied Sciences

